

Convention territoriale globale

2025-2029

Entre

La Communauté de Communes des 2 Morin

Et

La Caisse d'Allocations Familiales

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La **Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne** représentée par son Directeur, Monsieur Pedro RODRIGUES et le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Emmanuel MANGUY dûment habilités à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF de Seine-et-Marne »

Et

- La **Communauté de Communes des 2 Morin**, représentée par son Président, Monsieur Benoit CARRE, dûment autorisé dans le cadre de ses délégations à signer la présente convention par délibération du 13 février 2025 ;

Ci-après dénommée « La Communauté de Communes des 2 Morin »

Et

- **Les communes** membres de l'intercommunalité pouvant bénéficier d'un financement de la CAF et de la MSA, ayant souhaité s'associer à cette démarche, initialement ou par avenant.

Ci-après dénommé « les communes »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Seine-et-Marne en date du 19 novembre 2024 concernant la stratégie de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin en date du 13 février 2025.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille portées par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma directeur de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

La communauté de Communes des 2 Morin est constituée de 31 communes rurales.

La convention territoriale globale offre un nouveau cadre de réflexion commun en prenant en compte les nouveaux contours de l'intercommunalité. Elle prolonge ainsi la dynamique initiée au sein des contrats enfance jeunesse et permet d'améliorer les services à la population.

L'analyse conjointe conduite par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes des 2 Morin visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leurs situations, à l'échelle intercommunale fait apparaître un territoire concentrant différentes problématiques sociales.

L'annexe 1 intitulé « le diagnostic partagé » présente les caractéristiques sociales et territoriales, l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, les champs d'intervention prioritaires et les pistes d'amélioration.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et la communauté de communes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Seine-et-Marne, les communes signataires et la Communauté de Communes des 2 Morin souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Elle sera proposée **par voie d'avenant aux différentes communes de la Communauté de Communes souhaitant intégrer cette convention.**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	9
ARTICLE 2 – LES CHAMPS D’INTERVENTION DE LA CAF	9
ARTICLE 3 – LES CHAMPS D’INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN ET DES COMMUNES SIGNATAIRES	10
ARTICLE 4 – LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS	10
ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	12
ARTICLE 6 – MODALITES DE COLLABORATION.....	12
ARTICLE 7 – ECHANGES DE DONNEES	13
ARTICLE 8 – COMMUNICATION	13
ARTICLE 9 – EVALUATION	14
ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION.....	14
ARTICLE 11 – EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION.....	14
ARTICLE 12 – LA FIN DE LA CONVENTION	14
ARTICLE 13 – LES RECOURS.....	15
ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE	15
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé.....	18
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE	19
1. Présentation de la Communauté de Communes des 2 Morin	19
Des compétences diverses et renforcées.....	20
2. Composition de la population du territoire	24
Une évolution de la population moindre que l’ensemble de la Seine-et-Marne	24
Une population plus vieillissante que la Seine-et-Marne	25
Une baisse des naissances depuis 2015.....	26
Zoom sur les tranches d’âges au sein des trois communes en question.....	27
Zoom sur deux communes inscrites au programme Petites Villes de Demain (PVD) : La Ferté-Gaucher et Rebais.....	29
Evolution du nombre d’allocataires à l’échelle de l’intercommunalité	31
Profil familial du territoire de la CC2M	31
3. Précarité et insertion	33
4. Détails des prestations versées par la CAF de Seine et Marne sur le territoire	34
II. DIAGNOSTIC THEMATIQUE	35
1. Petite enfance.....	35
La prise en charge des enfants de moins de 3 ans sur le territoire	35
Conditions actuelles d’exercice de la compétence au niveau de l’intercommunalité	35
Les structures gérées par la Communauté de Communes des 2 Morin	36
Les structures privées sur le territoire	39

Les grandes orientations et pistes de réflexion issues de l'atelier du mois d'octobre 2024	39
2. Enfance	40
L'enfance sur le territoire	40
Conditions d'exercices actuelles de la compétence	41
Les différentes structures de loisirs sur le territoire	41
Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de l'enfance	42
La jeunesse sur le territoire	43
Un projet à l'étude	43
Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de la jeunesse	43
3. Parentalité	43
Projets à venir	44
Les autres actions menées en faveur de la parentalité et de l'accompagnement des familles.....	46
Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de la parentalité	47
4. Insertion / animation de la vie sociale et accès aux droits et au numérique	48
France Services	48
Le planning des permanences	50
Statistiques de fréquentation de France Services pour l'année 2024	51
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales.....	53
ANNEXE 3 – Plan d'actions 2025-2029 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	55
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	75
ANNEXE 5 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin en date du 13 février 2025	76
ANNEXE 6 – Retour sur la mise en œuvre du diagnostic partagé	78
ANNEXE 7 – Bilan de la CTG 2020-2024.....	85

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existantes (Annexe 3).

Cette convention et ses annexes s'inscrivent dans le prolongement de la précédente CTG, signée en 2020, qui elle-même se substituait au contrat enfance jeunesse de la Communauté de communes des 2 Morin et au contrat enfance jeunesse des communes au rythme des avenants signés par ces derniers.

ARTICLE 2 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin concernent:

- La petite enfance,
- L'enfance et la jeunesse,
- Le soutien à la parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- L'accès aux droits et au numérique.

Les différentes aides financières de la Caf (prestations de service à l'acte ou à la fonction de la Caf, le bonus territoire, les aides au fonctionnement nationales et locales, les bonus mixite et handicap) poursuivent plusieurs objectifs :

- ✓ **Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :**
 - 1 multi-accueil,
 - 6 ALSH,
 - 2 micro-crèches associatives,

- ✓ **Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants :**
 - Un Lieu d'accueil enfants parents (Laep) itinérant,
 - Le financement de plusieurs actions dans le cadre du fonds de soutien à la parentalité
- ✓ **Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :**
 - Le soutien au fonctionnement de 2 espaces de vie sociale associatifs par le biais d'une Prestation de service.
- ✓ **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :**

Des offres de travail social interviennent en complémentarité des prestations légales versées par la Caf, au travers du déploiement de parcours attentionnés prenant la forme d'un accompagnement social individuel et/ou d'actions collectives.

Ces parcours relèvent :

 - du soutien à la parentalité dans le cadre d'une séparation, d'un décès de conjoint ou d'enfant, de la maladie ou du handicap d'un enfant et dans le fait d'être seul à élever un enfant.
 - du logement et du cadre de vie dans les cas de surpeuplement d'un logement, de sa non décence et d'un impayé de loyer.

ARTICLE 3 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN ET DES COMMUNES SIGNATAIRES

La Communauté de Communes des 2 Morin et les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repères selon les compétences de chacun :

- Petite enfance,
- Enfance, jeunesse,
- Soutien à la parentalité,
- Accès aux droits et numérique.

ARTICLE 4 – LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont résumés au travers de ces objectifs :

- ✓ **Améliorer la qualité de l'accueil individuel**
 - Soutenir les assistantes maternelles dans le développement de leurs compétences professionnelles
 - Consolider l'action menée par les associations d'assistantes maternelles sur le territoire

- ✓ **Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en adéquation avec les besoins du territoire**
 - Renforcer la communication et valoriser la complémentarité de l'offre des structures privées (micro-crèches) et structures publiques
 - Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
 - Développer l'offre d'accueil collectif
- ✓ **Consolider, harmoniser et développer l'offre d'accueil en ALSH**
 - Renouveler le Projet Educatif de Territoire (PEDT)
 - Uniformiser les tarifs au niveau du territoire
 - Réfléchir à un fonctionnement optimal des ALSH
 - Réfléchir à une nouvelle offre d'accueil occasionnel
- ✓ **Impulser une dynamique territoriale au bénéfice de la jeunesse**
 - Etablir un réseau d'acteurs
 - Encourager la participation de la jeunesse à la vie de leur territoire
- ✓ **Consolider et renforcer le soutien à la parentalité**
 - Faciliter l'accès du service aux nouvelles familles du territoire
 - Soutenir le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et accroître le nombre d'ouvertures
 - Soutenir les actions de soutien à la parentalité et développer l'offre pour les plus de 3 ans
- ✓ **Faire rayonner l'offre à destination des familles**
 - Réfléchir à la création d'un pôle parentalité
- ✓ **Contribuer à l'accompagnement social et professionnel ainsi qu'à l'accès aux droits et à la maîtrise des outils numériques**
 - Renforcer la fonction de France Services en développant l'itinérance
 - Former les agents sur les services proposés par France Services
- ✓ **Amplifier une culture commune et partagée**
 - Développer et animer un réseau avec les acteurs du territoire autour d'objectifs communs
 - Travailler sur des projets communs inter-structures / inter-services
 - Veiller à la cohérence entre les offres de services du territoire et les besoins des familles
 - Travailler le lien avec la population pour faire connaître l'existant et vérifier la cohérence à ses besoins

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf et de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CCMSA.

Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue de la première CTG passée avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

Les collectivités signataires de la CTG s'engagent à ajuster leur subvention au regard des montants de bonus territoire CTG versés à chaque équipement. Dans un souci de maintien de l'offre existante, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 – MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la Communauté de Communes des 2 Morin et des communes qui la composent.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités thématiques existants,
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,
- Décide les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions.

Le comité de pilotage sera co-piloté par la Caf de Seine-et-Marne, les communes et la Communauté de communes des 2 Morin.

Le secrétariat et le suivi permanent sont assurés par les équipes projet de la Caf et de la Communauté de Communes.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 – ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis aux préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation sont déclinés en annexe 3 de la présente convention au sein de chaque fiche-action. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, est conclue à compter de la date de signature, le 25 Mars 2025, jusqu'au 31 décembre 2029 inclus. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 – EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si une quelconque stipulation de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 – LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration

d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure au de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tout autre droit et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

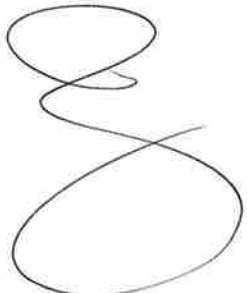
ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE

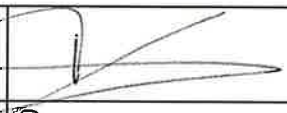
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

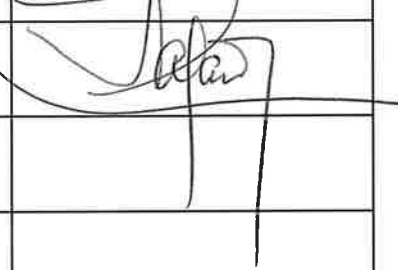
Fait à la Ferté-Gaucher,

Le 25 mars 2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne		La Communauté de Communes des 2 Morin
<i>Le Directeur</i>  Monsieur Pedro RODRIGUES	Le Président du Conseil d'Administration  Monsieur Emmanuel MANGUY	Le Président  Monsieur Benoît CARRE

Les Communes		
Doue	Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire	
Jouy sur Morin	Monsieur Michael ROUSSEAU, Maire	
La Ferté Gaucher	Monsieur Michel JOZON, Maire	
La Trétoire	Monsieur José DERVIN, Maire	
Rebais	Monsieur Benoît CARRE, Maire	

Saint Cyr sur Morin	Madame Edith THEODOSE-POMA, Maire	
Saint Germain Sous Doue	Monsieur Yvan SEVESTRE, Maire	P.O. 
Saint Siméon	Madame Renée CHABRILLANGES, Maire	
Villeneuve sur Bellot	Monsieur Jean-Claude LAPLAIGE, Maire	
ST MARTIN des CHAMPS	Philippe SALAÜN	

DIAGNOSTIC PARTAGE

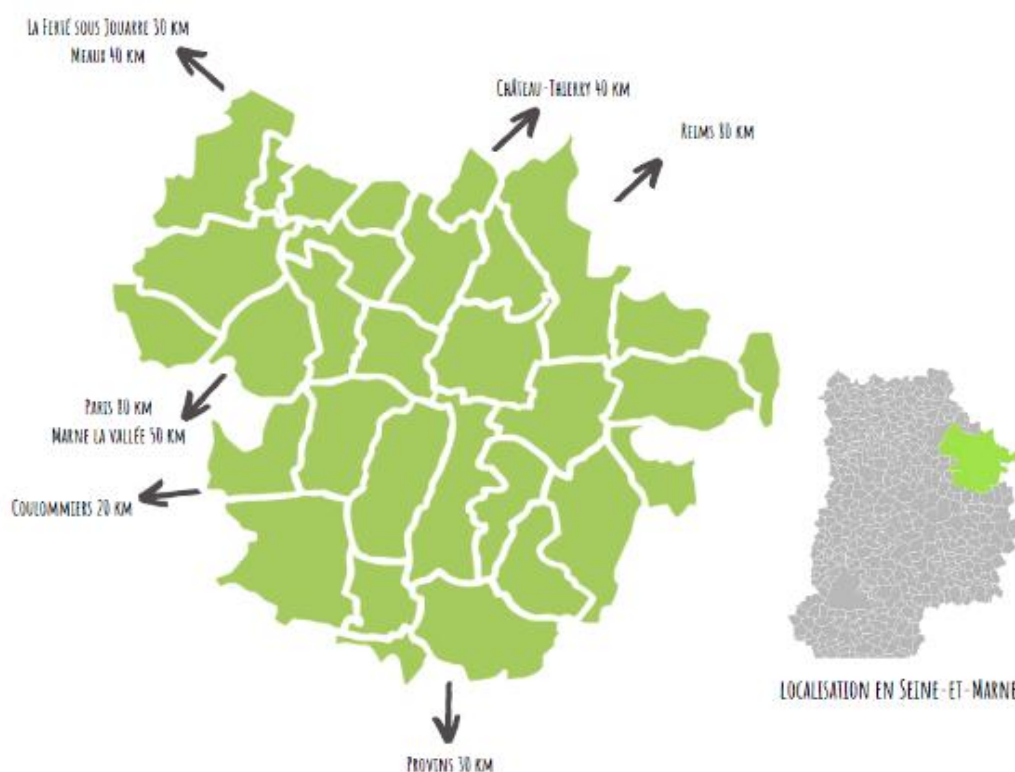
Communauté de Communes des 2 Morin

La déclinaison de la convention territoriale globale sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin a fait l'objet de plusieurs rencontres entre les services de la CAF et de la Communauté de Communes des 2 Morin.

Des groupes de travail thématiques ont été organisés en complément, en réunissant plusieurs partenaires ressources selon les sujets abordés. Ils ont permis de dresser un état des lieux sous forme dynamique, de consolider le diagnostic de l'existant et de mesurer ainsi les enjeux et objectifs de travail.

Le diagnostic présenté, partagé avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche est le fruit de ces échanges. Il a pour objectif de réaliser une analyse du territoire, par champ d'intervention, et d'identifier des pistes d'action à mener pour répondre conjointement aux besoins de la population.

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE



1. Présentation de la Communauté de Communes des 2 Morin

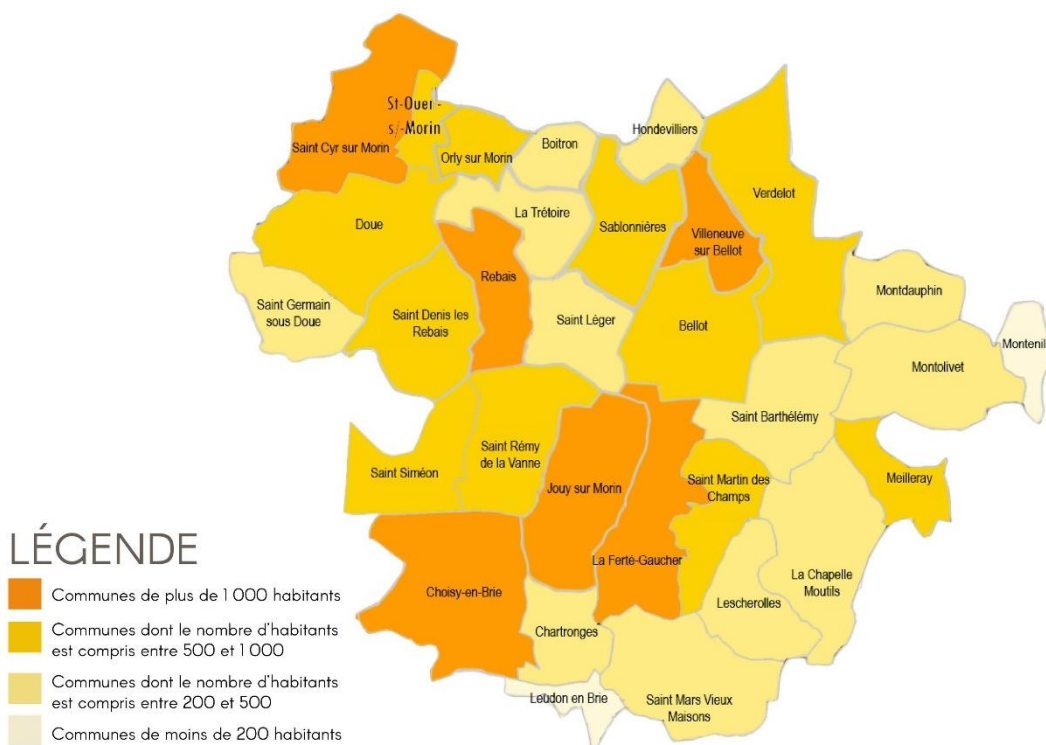
La Communauté de Communes des 2 Morin existe depuis 2017 suite à la fusion des deux anciennes Communautés de Communes : la Brie des Morin et le Cœur de la Brie. Ce territoire rural borde la frontière Ouest de la région Grand-Est et Sud de la région Haut de France, plus particulièrement des départements de la Marne et de l'Aisne, dont il est plus proche d'un point de vue géographique, morphologique et organisationnel. Cependant, l'influence de la capitale se fait ressentir à travers la vie quotidienne des habitants du territoire. En effet, ceux-ci sont amenés à effectuer de nombreux déplacements vers les centres d'emploi et d'activité que sont Marne-la-Vallée et la périphérie proche de Paris.

L'intercommunalité se démarque du centre régional très urbanisé et industrialisé par des communes et hameaux dispersés et par un territoire largement occupé par l'activité agricole.

31 communes sur 395 km²

26 517 habitants

68 habitants au km²



La commune la plus peuplée, La Ferté-Gaucher, comprend moins de 5 000 habitants (4 762 habitants ; chiffres INSEE 2022).

2 communes ont plus de 2 000 habitants :

- Rebais (2 291 habitants)
- Jouy sur Morin (2 221 habitants)

Les ¾ des communes ont moins de 1 000 habitants.

La CC2M est maillée par de nombreux axes de circulation (route nationale principalement) Plus de 90% de la population possède au moins une voiture (contre 85% en Seine-et-Marne). Il faut toutefois noter que peu de communes sont desservies par les transports en commun. En effet, la moitié d'entre elles n'ont pas d'offre de transport, hormis le transport scolaire.

Des compétences diverses et renforcées

Dans le cadre du partage de compétences et de la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de Communes n'est compétente que dans les actions définies comme suit :

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La Communauté de Communes a en charge les actions suivantes :

1. Etudes visant à dégager, en conformité avec les documents d'urbanisme existants ou à venir, une cohérence entre les politiques communales pour l'utilisation de l'espace en concertation avec l'ensemble des communes ;
2. Aménagement numérique défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes ».
3. Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles la CC2M est compétente
4. Création et aménagement d'Itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire. Ces itinéraires de randonnée devront permettre, in fine, une interconnexion contribuant à constituer un réseau de découverte des territoires communaux dans leur ensemble.
5. Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilités douces

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Pour la politique locale du commerce, la Communauté de Communes a en charge les actions suivantes:

1. Appui technique aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise ou maintien du commerce unique ou de la création d'un premier commerce.
2. Mise en place d'une stratégie spécifique aux centres-bourgs du territoire : observatoire des locaux disponibles, modes de vente innovants impactant plusieurs communes (e-commerce, commerces mobiles, boutiques éphémères), etc.
3. Appui technique des commerçants dans leur développement : numérique, diversification, recherche de financements...
4. Accompagnement des Communes dans leur stratégie de développement du commerce
5. Mise en œuvre, suivi et animation d'opérations collectives de modernisation du commerce et des services (type ORAC)
6. Recherche de porteurs de projets en mode partenarial avec les chambres consulaires.
7. Promotion des filières et des productions locales.

Compétences supplémentaires prévues par la loi (L5214-16 CGCT)

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Etude d'une politique de protection et de mise en valeur de l'environnement : mise en œuvre du DOCOB sur les sites Natura 2000

- Participation, accompagnement et mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité, réponses aux appels à projets sur la biodiversité et demandes de labels

Politique du logement et du cadre de vie

- Conduites d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou de Programme d'Intérêt Général ayant pour objectifs d'améliorer le confort des logements du parc privé existant, de lutter contre la vacance de logements, lutter contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et/ou dégradé.
- Possibilité de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Conseil aux particuliers sur les dispositifs d'aides concernant l'habitat (plateforme SURE...)

Création, aménagement et entretien de la voirie

- Les aires de covoiturage du territoire sont déclarées d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et gestion de voies de circulation douce d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- les gymnases de Rebais et de Villeneuve sur Bellot,
- la base intercommunale de canoë-kayak de Verdelot,
- la piscine Ariel Mignard de Bellot,
- Etude pour la création d'une médiathèque intercommunal,
- Etude pour la création d'un centre socio-culturel

Action sociale d'intérêt communautaire

- Réflexion sur un Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Promouvoir, développer et coordonner des actions en faveur des personnes âgées et/ou handicapées : Gestion d'un transport à titre gratuit (TAP)
- Promouvoir, développer et coordonner des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :
 - o Dans le secteur de la petite enfance :
 - Exploitation et gestion d'un multi-accueil à La Ferté Gaucher,
 - Exploitation et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents
 - o Dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse :
 - La gestion de six accueils sans hébergement de loisirs : La Ferté-Gaucher, Villeneuve sur Bellot, Saint Germain sous Doue/Doue, Saint Cyr sur Morin, Rebais et Jouy sur Morin, y compris le périscolaire du mercredi.
 - Organisation et gestion d'une école multisports en périodes scolaires et d'animations sportives durant les vacances scolaires.
- Politique d'étude, de définition, de mise en place et de soutien (financier, promotionnel, technique et matériel) aux activités culturelles et sportives.

- Mise en place d'une politique de développement culturel sur le territoire de la CC2M
 - o Organisation de manifestations culturelles d'intérêt communautaire et développement de la lecture publique via la mise en place, coordination et animation d'un réseau regroupant les bibliothèques et médiathèques du territoire.
 - o Soutien à la pratique musicale
- Mise en place d'une politique de développement sportif sur le territoire de la CC2M : activités sportives en milieu scolaire et extra-scolaire, organisations d'évènements d'intérêt communautaire.
- Actions d'intérêt communautaire favorisant l'emploi et l'insertion
- Mise en place d'actions visant à réduire la fracture numérique

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

- Entretien et fonctionnement de la Maison France Services - La Ferté-Gaucher.

Compétences supplémentaires non prévues par la loi

1. Gestion de la Gendarmerie de Rebais

Gestion du bâtiment de la gendarmerie de Rebais et des logements attenants pour les communes suivantes : Bellot, Boitron, Doue, Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly-sur-Morin, Rebais, Sablonnières, Saint-Barthélemy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-les-Rebais, Saint-Germain sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint Siméon, La Trétoire, Verdelot et Villeneuve-sur-Bellot.

2. Transports

Transport à la demande : Organisation, mise en œuvre et exécution des services de transport public à la demande par délégation de la compétence d'Ile de France Mobilités.

3. Défense extérieure contre les incendies

Installation d'une bâche de surface par commune pour la défense contre l'incendie sur l'ensemble du territoire.

4. Actions de santé d'intérêt communautaire

Actions d'intérêt communautaire favorisant les activités de santé sur le territoire : gestion du pôle santé à La Ferté Gaucher, élaboration d'un projet de santé et toute action visant à lutter contre la désertification médicale du territoire.

5. Mise en œuvre du SAGE des 2 Morin

Animation, études et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

6. Système d'Information Géographique

Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

2. Composition de la population du territoire

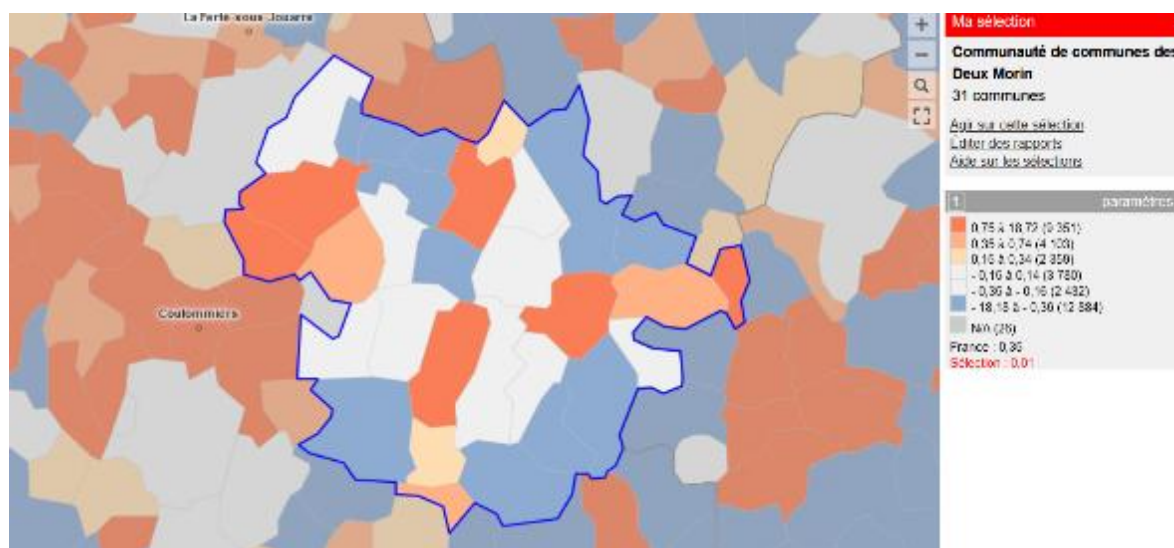
Une évolution de la population moindre que l'ensemble de la Seine-et-Marne

Le territoire de l'intercommunalité compte aujourd'hui 26 517 habitants (recensement INSEE 2021). La croissance démographique a été importante entre 1968 et 2021 (+68% sur la période, soit un gain supérieur à 10 000 habitants), mais reste inférieure à la moyenne départementale (+137% d'augmentation sur la même période pour le Département).

Néanmoins à l'échelle de la CC des 2 Morin comme à l'échelle du Département, l'augmentation démographique était particulièrement forte dans les premières décennies, mais cette dernière a diminué progressivement au fil du temps.

L'évolution démographique depuis 1968

Indicateurs démographiques ²	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,9	1,2	1,7	1,0	1,0	0,5	0,0
due au solde naturel en %	-0,1	-0,0	0,1	0,3	0,3	0,4	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,0	1,2	1,6	0,8	0,7	0,1	-0,1
Taux de natalité (‰)	13,7	12,1	13,3	13,4	12,5	12,7	10,6
Taux de mortalité (‰)	14,6	12,5	12,1	10,7	9,5	8,6	9,3

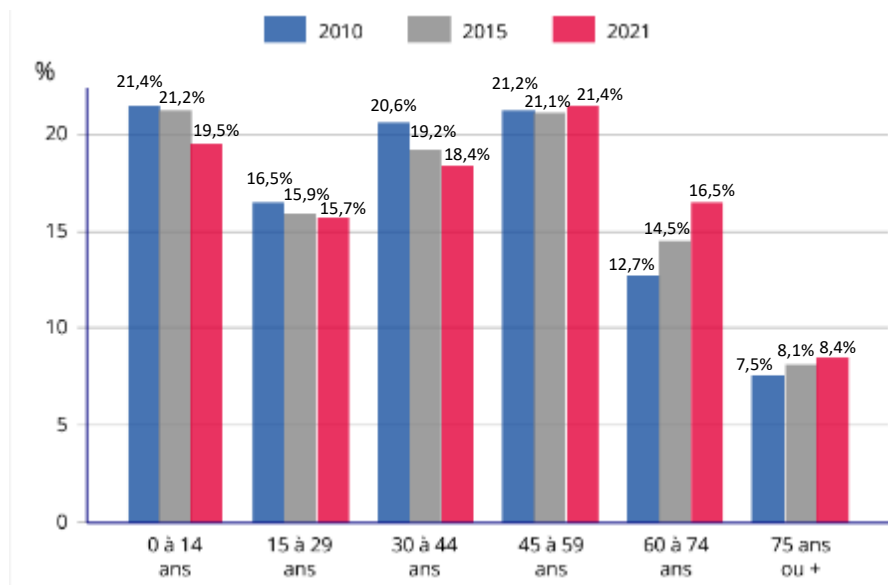


Source : INSEE

² Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024. - Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Une population plus vieillissante que la Seine-et-Marne

Population par grandes tranches d'âges sur le territoire de la CC des 2 Morin en 2010, 2015 et 2021



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La structure par âge de la population intercommunale montre une population plus vieillissante que l'ensemble de la Seine-et-Marne. En effet, en 2021 la tranche d'âge 45-59 ans est surreprésentée de 1,4 point ; la tranche d'âge des 60-74 ans est surreprésentée de 2,6 points et les 75 ans ou plus sont surreprésentés de 1,8 points par rapport aux chiffres de la Seine-et-Marne.

Evolution entre 2010 et 2021 ; et structure de la population en 2010, 2015 et 2021

Communauté de Communes des 2 Morin							
Âge	2010	%	2015	%	2021	%	Evolution de 2010 à 2021
Ensemble	25 813	100	26 443	100,00	26 517	100	2,7%
0 à 14 ans	5 526	21,4	5 601	21,20	5 169	19,5	-6,5%
15 à 29 ans	4 269	16,5	4 196	15,90	4 166	15,7	-2,4%
30 à 44 ans	5 327	20,6	5 085	19,20	4 890	18,4	-8,2%
45 à 59 ans	5 461	21,2	5 583	21,10	5 686	21,4	4,1%
60 à 74 ans	3 288	12,7	3 837	14,50	4 386	16,5	33,4%
75 ans ou plus	1 942	7,5	2 141	8,10	2 220	8,4	14,3%

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

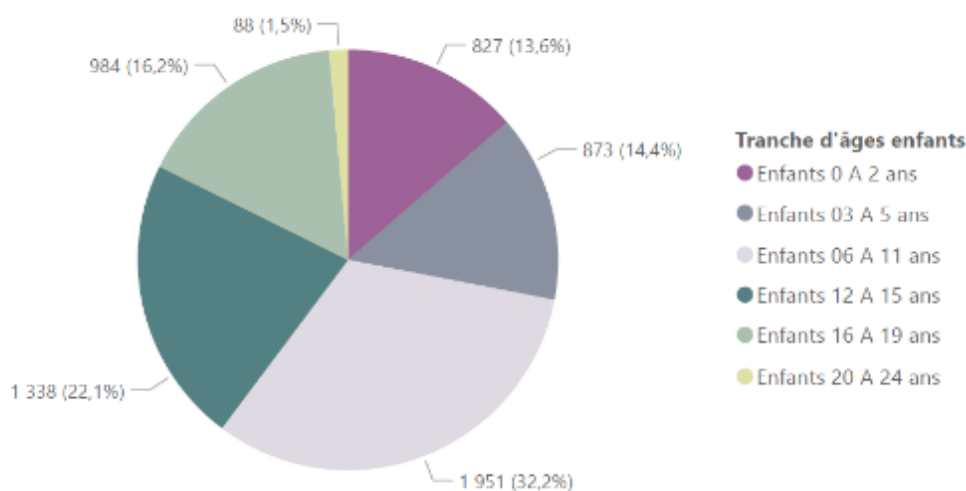
Département de Seine-et-Marne							
Âge	2010	%	2015	%	2021	%	Evolution de 2010 à 2021
Ensemble	1 324 865	100	1 390 121	100	1 438 100	100,0	8,5%
0 à 14 ans	283 576	21,4	297 515	21,4	296 981	20,7	4,7%
15 à 29 ans	263 626	19,9	262 912	18,9	266 508	18,5	1,1%
30 à 44 ans	288 194	21,8	289 944	20,9	293 036	20,4	1,7%
45 à 59 ans	268 323	20,3	280 773	20,2	287 080	20,0	7,0%
60 à 74 ans	146 102	11,0	175 325	12,6	200 243	13,9	37,1%
75 ans ou plus	75 043	5,7	83 651	6,0	94 252	6,6	25,6%

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Entre 2010 et 2021, la part de jeunes âgés de moins de 14 ans est en baisse au niveau du territoire de la Communauté de Communes. Cette baisse n'est pas constatée à l'échelle du Département. Cependant, la CC2M compte en 2021 près de 20% de jeunes âgés de moins de 14 ans. Ce chiffre est presque similaire au chiffre de la Seine-et-Marne (20,7% de jeunes en Seine-et-Marne).

Sur la période 2010 – 2021, les pourcentages des tranches d'âges de 45 à 75 ans ou plus sont en augmentation à la fois à l'échelle de la CC2M, que du Département. La hausse la plus significative se retrouve au niveau de la tranche d'âge 60-74 ans : +33% pour le territoire de la CC2M et +37% à l'échelle du Département.

Détail des enfants allocataires à charge de moins de 24 ans par tranche d'âge en %



Sources : Données CAF 2021 – Démographie, population et prestations allocataires

En 2021, à l'échelle de la CC2M, la tranche d'âge des 3 – 11 ans représente près de 50% (46,6%) des moins de 24 ans. Néanmoins, il s'agit d'une grande tranche d'âge (9 années). Au total, selon la CAF, 6 061 enfants âgés de 0 à 24 ans sont comptabilisés sur le territoire de la CC2M.

Une baisse des naissances depuis 2015

On constate une baisse des naissances depuis 2015, néanmoins contrebalancée par une stagnation entre 2022 et 2023.

Evolution des naissances domiciliées au sein de la CC2M entre 2014 et 2023									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
345	290	298	297	257	268	276	285	279	279
	-15,9%	-13,6%	-13,9%	-25,5%	-22,3%	-20,0%	-17,4%	-19,1%	-19,1%

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024

	CC2M	Département de Seine-et-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2023	279	17 400
Evolution du nombre de naissances entre 2014 et 2023	-19,13%	-11,71%

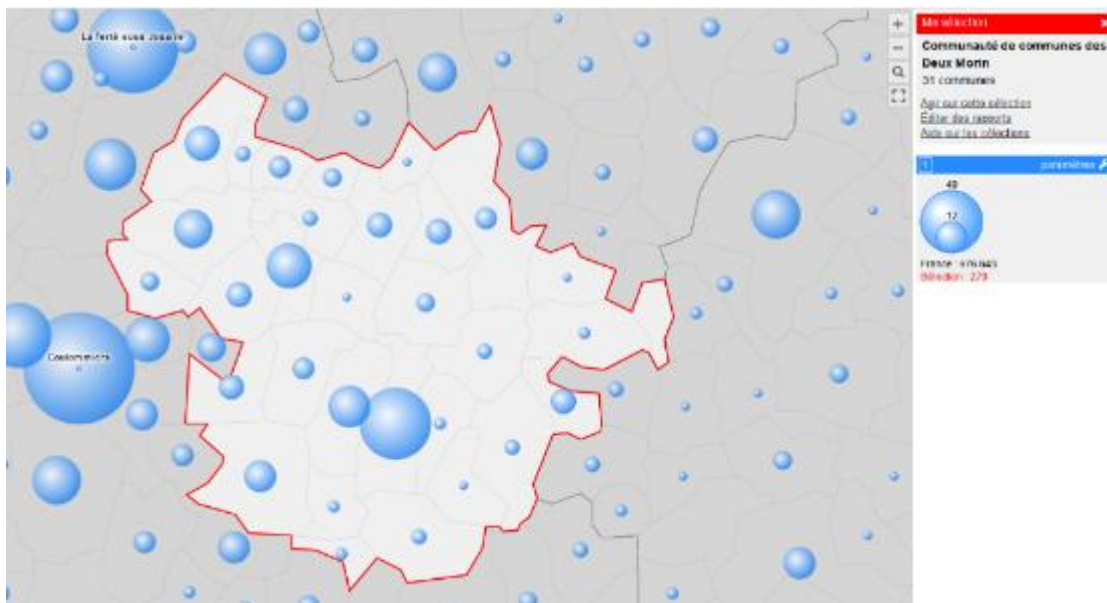
Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024

Entre 2014 et 2023, la baisse des naissances est plus significative au sein de la CC2M, comparativement aux données de la Seine-et-Marne.

Comparativement, sur les trois communes les plus peuplées on constate, en 2023, les chiffres suivants :

- 66 naissances en 2023 à La Ferté-Gaucher (contre 75 naissances en 2014), soit une baisse des naissances de 12% par rapport à 2014.
- 29 naissances en 2023 à Rebais (contre 25 en 2014), soit une progression du nombre de naissances de 16% par rapport à 2014.
- 25 naissances en 2023 à Jouy sur Morin (contre 27 naissances en 2014), soit une baisse de 7% du nombre de naissances par rapport à 2014.

Nombre de naissances domiciliées en 2023 :

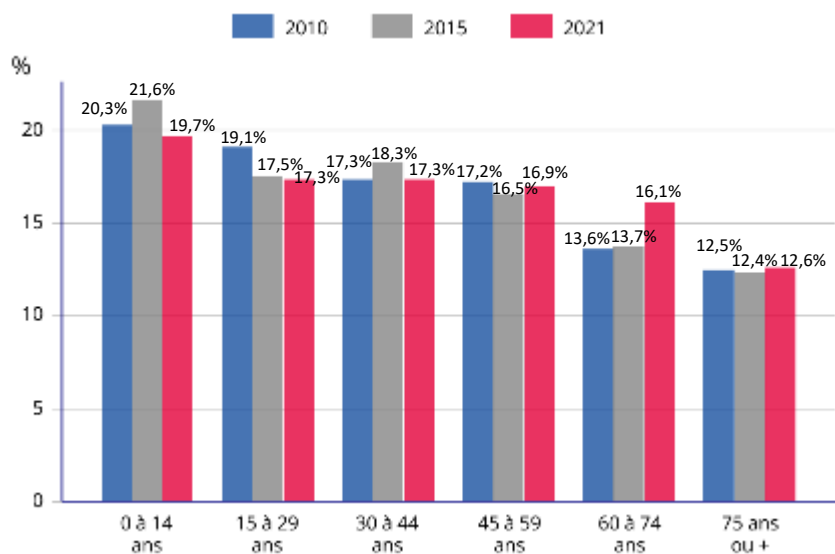


Source : INSEE 2024

Zoom sur les tranches d'âges au sein des trois communes en question

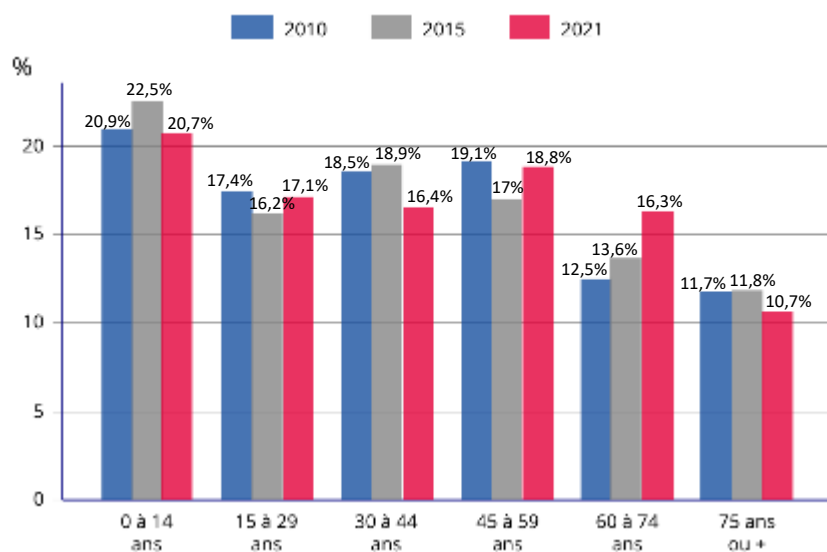
Evolution de la population par grandes tranches d'âges de 2010 à 2021

Population par grandes tranches d'âges pour la commune de **La Ferté-Gaucher** en 2010, 2015 et 2021



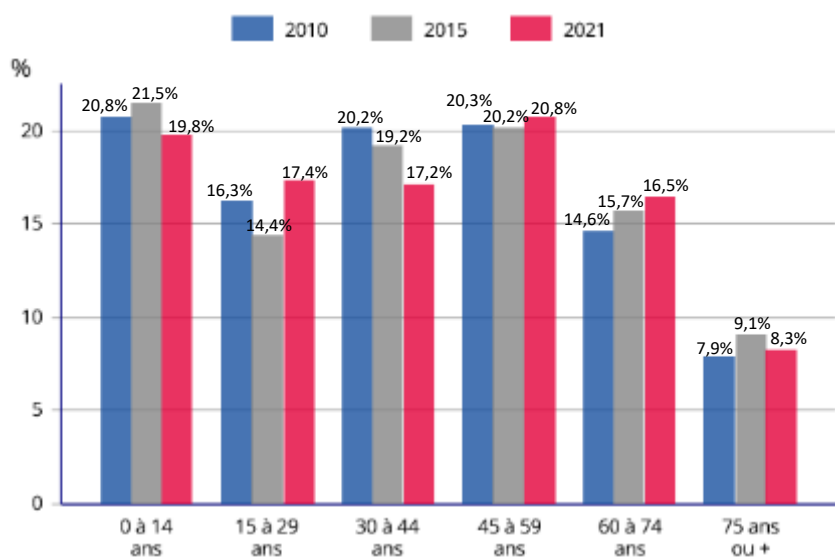
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Population par grandes tranches d'âges pour la commune de **Rebais** en 2010, 2015 et 2021



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Population par grandes tranches d'âges pour la commune de Jouy sur Morin en 2010, 2015 et 2021



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

En 2021, les communes de La Ferté-Gaucher, Rebais et Jouy sur Morin comptent plus de jeunes âgés entre 15 et 29 ans (respectivement de 17,3%, 17,1% et 17,4%) que la moyenne intercommunale (fixée à 15,7% en 2021).

Zoom sur deux communes inscrites au programme Petites Villes de Demain (PVD) : La Ferté-Gaucher et Rebais

Petites Villes de Demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme Petites villes de demain est intégré aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale sont en effet la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

A l'échelle du territoire, les communes de La Ferté-Gaucher et de Rebais bénéficient du programme Petites Villes de Demain. Elles sont de fait concernées par la mise en place de projets permettant de revitaliser leurs cœurs de ville.

- La Ferté-Gaucher :
 - Instauration du permis de louer : objectif de lutte contre le mal logements des locataires (incluant des familles)
 - Un conseil municipal des jeunes est actif
 - Projet : végétalisation des cours d'école maternelle dans un premier temps puis primaire – qualité environnementale et support pédagogique pour les enfants
 - Projet : création d'une maison de la jeunesse et de la culture : aides aux devoirs, activités à destination des collégiens et lycéens, ateliers numériques...

- Projet : requalification et végétalisation du bourg pour des espaces publics de qualité, propice aux déplacements piétons
- Rebais :
 - Ouverture d'une micro-crèche privée en 2024 – création de 12 lits – diversification de l'offre pour la petite enfance
 - Ouverture d'une salle de danse – gestion privée en 2024 – activité sportive ouverte à tous
 - Ouverture d'un pôle médical en 2024
 - Ouverture de jardins familiaux en 2024 – jardinage en famille – cultures
 - Ouverture de la préfiguration de la médiathèque début 2025 – espace d'échange, accès à la culture...
 - Un conseil municipal des jeunes est actif
 - Projet : infiltration des eaux pluviales et végétalisation du bourg pour des espaces publics de qualité,
 - Projet : ouverture des jardins de l'abbaye – espace vert public

Evolution du nombre d'allocataires à l'échelle de l'intercommunalité

La Communauté de Communes des 2 Morin compte 4 536 allocataires en 2021, soit un total de 48,5% de la population couverte³. En Seine-et-Marne, 748 398 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 53% de la population totale⁴.



Profil familial du territoire de la CC2M

Sur le nombre total de ménages (7 662 ménages en 2021), 3 486 ont un ou plusieurs enfants, soit 32,3% du nombre total de ménages sur le territoire.

La composition des familles

Communauté de Communes des 2 Morin						
Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	7 294	73,2	7 510	72,5	7 662	71
Un couple sans enfant	2 941	29,5	2 968	28,7	3 070	28,5
Un couple avec enfant(s)	3 554	35,6	3 547	34,2	3 486	32,3
Une famille monoparentale	799	8	994	9,6	1 106	10,2

Département de Seine-et-Marne						
Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	362 093	71,4	379 289	70,2	394 126	67,7
Un couple sans enfant	125 305	24,7	130 747	24,2	134 915	23,2
Un couple avec enfant(s)	186 006	36,7	189 365	35	188 675	32,4
Une famille monoparentale	50 781	10	59 177	10,9	70 537	12,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

³ Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires responsable dossier, conjoints, enfant(s) et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations).

⁴ Source : Portrait social CAF

En pourcentage, le nombre de familles monoparentales augmente au détriment des couples avec enfant. Ce constat est identique à celui du Département de Seine-et-Marne.

Le taux de familles monoparentales varie selon les communes comme suit :

- 16,8% de familles monoparentales en 2021 à La Ferté-Gaucher (+4,6 points par rapport à 2010)
- 13,8% en 2021 à Rebais (+3 points en 2021 par rapport à 2010)
- 10,8% en 2021 à Jouy sur Morin (+5,1 points en 2021 par rapport à 2010)

La carte ci-dessous montre le détail par communes à l'échelle de la Communauté de Communes des 2 Morin :



3. Précarité et insertion

	CC DES DEUX MORIN		SEINE-ET-MARNE	
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	4573		273423	
NOMBRE PERSONNES COUVERTES	12749		749279	
POPULATION INSEE (EST.)	26464		1466200	
% POPULATION COUVERTE (EST.)	48,2%		51,1%	
Structure Familiale				
ALLOCATAIRES AVEC ENFANTS	2877	62,9%	167063	61,1%
Allocataires Isolés	2322	50,8%	148206	54,2%
ALLOCATAIRES ISOLÉS SANS ENFANT	795	17,4%	51047	18,7%
MONOPARENTS	1527	33,4%	97159	35,5%
MONOPARENTS moins de 25 ans	33	0,7%	1495	0,5%
MONOPARENTS 25 A 29 ANS	71	1,6%	3964	1,4%
MONOPARENTS 30 A 39 ANS	267	5,8%	16888	6,2%
Couples	2248	49,2%	124864	45,7%
ALLOCATAIRES COUPLES SANS ENFANT	166	3,6%	8848	3,2%
ALLOCATAIRES COUPLES AVEC ENFANT(S)	2082	45,5%	116016	42,4%
FAMILLES AVEC 3 ENFANTS OU PLUS	575	12,6%	34607	12,7%
Enfants				
Les Enfants des Allocataires	5926		350488	
NOMBRE ENFANTS 0 A 2 ANS	821	13,9%	49761	14,2%
NOMBRE ENFANTS 3 A 5 ANS	800	13,5%	50357	14,4%
NOMBRE ENFANTS 6 A 11 ANS	1963	33,1%	113660	32,4%
NOMBRE ENFANTS 12 A 15 ANS	1326	22,4%	74651	21,3%
NOMBRE ENFANTS 16 A 17 ANS	564	9,5%	32348	9,2%
NOMBRE ENFANTS 18 A 24 ANS	451	7,6%	29685	8,5%
Ressources de la population allocataire				
ALL CHAMP REFERENCE	4343		255676	
ALLOCATAIRES DEPENDANTS à 50% ou plus	903	20,8%	52185	20,4%
ALLOCATAIRES DEPENDANTS à 100% des PF	559	12,9%	30509	11,9%
ALLOCATAIRES A BAS REVENUS	1422	32,7%	82332	32,2%
ALLOCATAIRES FRAGILES	579	13,3%	35395	13,8%
Allocataires avec enfants selon le QF				
ALLOCATAIRES AVEC ENFANTS	2877	62,9%	167063	61,1%
QF <1/2 SMIC	653	22,7%	40209	24,1%
1/2 SMIC<= QF <3/4 SMIC	723	25,1%	40134	24,0%
3/4 SMIC<= QF <1 SMIC	599	20,8%	27157	16,3%
1 SMIC<= QF <1,5 SMIC	683	23,7%	37127	22,2%
1,5 SMIC<= QF <9999,99	166	5,8%	19165	11,5%
QF CNAF INDETERMINE	34	1,2%	2043	1,2%

La Communauté de communes des 2 Morin compte 4573 allocataires, 12749 personnes couvertes soit 48.2% de la population (moyenne départementale 51.1%).

Les allocataires isolés sont au nombre de 2322 ce qui représente 50.8% du nombre d'allocataires selon les derniers chiffres de la CAF (2023). Le taux départemental est plus important, atteignant 54.2%.

4. Détails des prestations versées par la CAF de Seine et Marne sur le territoire

	CC2M		Seine et Marne	
Typologie				
ALLOCATAIRES AVEC PF SEULES	1821	39,8%	102582	37,5%
ALLOCATAIRES AVEC REVENU GARANTI SEUL	1225	26,8%	65393	23,9%
ALLOCATAIRES AVEC AIDE AU LOGEMENT SEULE	281	6,1%	25988	9,5%
ALLOCATAIRES AVEC PF ET REVENU GARANTI	417	9,1%	18355	6,7%
ALLOCATAIRES AVEC PF ET AIDE AU LOGEMENT	161	3,5%	13830	5,1%
ALL AVEC REVENU GARANTI ET AIDE AU LOGEMENT	291	6,4%	21095	7,7%
ALL AVEC PF REVENU GARANTI ET AIDE AU LOGEMENT	375	8,2%	26119	9,6%
Les Prestations Versées				
ALLOCATAIRES AVEC PRESTATION ENTRETIEN	2499	54,6%	145887	53,4%
ALLOCATAIRES PAJE	774	16,9%	43954	16,1%
ALL AVEC PREPARE	84	1,8%	4777	1,7%
ALL AVEC PREPARE TX PLEIN	52	1,1%	2683	1,0%
ALL CMG ASSISTANTE MATERNELLE	323	7,1%	15134	5,5%
ALL CMG GARDE A DOMICILE	23	0,5%	755	0,3%
ALL CMG ASSOCIATION ENTREPRISE	31	0,7%	1666	0,6%
ALLOCATAIRES AVEC ASF	317	6,9%	18740	6,9%
ALLOCATAIRES AVEC AEEH	252	5,5%	12732	4,7%
ALLOCATAIRES BENEFICIAIRES AJPP	12	0,3%	669	0,2%
Les aides au logement				
ALLOCATAIRES AVEC AIDE LOGEMENT	1108	24,2%	87034	31,8%
PERS COUVERTES PAR AIDE AU LOGEMENT	2672		206275	
ALLOCATAIRES AVEC ALF	341	30,8%	14818	17,0%
ALLOCATAIRES AVEC ALS	331	29,9%	18411	21,2%
ALLOCATAIRES AVEC APL	436	39,4%	53805	61,8%
ALL AIDE LOGEMENT LOCATION PARC SOCIAL	462	41,7%	44820	51,5%
ALL AIDE LOGEMENT EN LOCATION PARC PRIVE	546	49,3%	33122	38,1%
ALL AIDE LOGEMENT EN ACCESSION	77	6,9%	3009	3,5%
ALL AIDE LOGEMENT EN ETABLISSEMENT	23	2,1%	6053	7,0%
Revenus Garantie				

ALLOCATAIRES RSA	565	12,4%	32092	11,7%
PERSONNES COUVERTES RSA	1052		65390	
ALLOCATAIRES RSA MAJORE	63	11,2%	4277	13,3%
ALLOCATAIRES AVEC AAH	399	8,7%	20774	7,6%
ALLOCATAIRES PPA	1493	32,6%	86842	31,8%
PERSONNES COUVERTES PPA	3198		177790	
ALLOCATAIRES PPA MAJOREE	85	5,7%	5244	6,0%
ALLOCATAIRES PPA moins de 25 ans	254	17,0%	14778	17,0%
MONTANT PRESTATIONS PERIODIQUES VERSEES	2 371 964,20 €		138 169 562,44 €	
dont MONTANT AIDES AU LOGEMENT VERSEES	263 130,05 €	11,1%	21 236 542,34 €	15,4%
dont MONTANT AAH SANS COMPLEMENT	323 136,69 €	13,6%	16 288 888,05 €	11,8%
dont MONTANT RSA DROIT COMMUN VERSES	294 366,25 €	12,4%	17 427 287,10 €	12,6%

II. DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. Petite enfance

La prise en charge des enfants de moins de 3 ans sur le territoire

En 2023, 279 naissances domiciliées ont été enregistrées sur la Communauté de Communes des 2 Morin, soit un recul de 19% par rapport à 2014.

6 061 enfants (âgés de 0 à 24 ans) sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin, 13,6% ont entre 0/2 ans, 46,6% entre 3/11 ans, 38,3% entre 12/19 ans et 1,5% entre 20/24 ans⁵.

Selon les données de la CAF⁶, en 2022, le taux de couverture global (assistants maternels, EAJE, écoles maternelles et garde à domicile) était estimé à 51 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Conditions actuelles d'exercice de la compétence au niveau de l'intercommunalité

Les compétences actuelles de la Communauté de Communes des 2 Morin, en matière de petite enfance (qui s'inscrit au sein de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ») sont les suivantes :

- Exploitation et gestion d'un multi-accueil à La Ferté-Gaucher
- Exploitation et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents

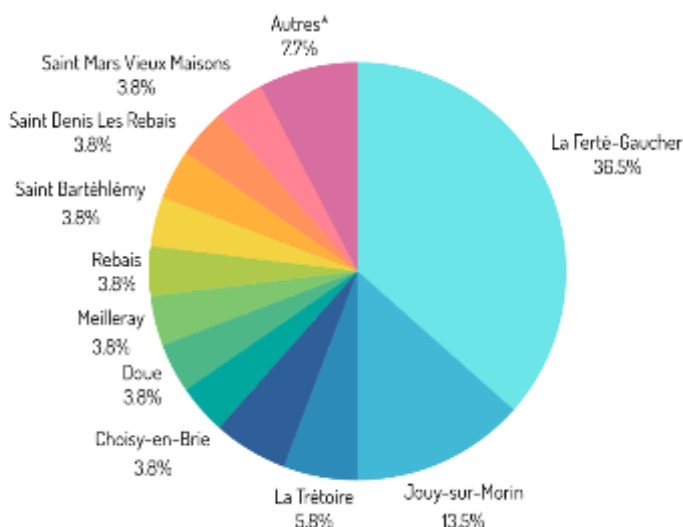
⁵ Source : données CAF 2021

⁶ Source : Caf DATA

LES SERVICES PETITE ENFANCE ET ENFANCE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN



Fréquentation du Multi-accueil et provenance par commune en 2024



* « Autres » correspond aux communes de Bellot, Coulommiers, Saint Cyr sur Morin et Saint Léger (1 seul enfant de chacune de ces communes fréquente la structure).

	Enfants	En %	Nombre d'heures facturées	En %
LA FERTÉ-GAUCHER	19	36,5%	20 961,04	42,12%
JOUY-SUR-MORIN	7	13,5%	4 294,50	8,63%
LA TRÉTOIRE	3	5,8%	3 043,50	6,12%
SAINT-RÉMY-DE-LA-VANNE	3	5,8%	5 093	10,23%
CHOISY-EN-BRIE	2	3,8%	757,5	1,52%
DOUE	2	3,8%	1 261	2,53%
MEILLERAY	2	3,8%	2456	4,93%
REBAIS	2	3,8%	952	1,91%
SAINT-BARTHÉLEMY	2	3,8%	1 103,52	2,22%
SAINT-DENIS-LÈS-REBAIS	2	3,8%	1 754,50	3,53%
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	2	3,8%	2 304,50	4,63%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	2	3,8%	2 462	4,95%
BELLOT	1	1,9%	988	1,99%
COULOMMIERS	1	1,9%	1 132,54	2,28%
SAINT-CYR-SUR-MORIN	1	1,9%	21	0,04%
SAINT-LÉGER	1	1,9%	1 184	2,38%
TOTAUX	52	100,00%	49 768,60	100,00%

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le diagnostic territorial a mis en évidence une grande partie des familles en situation précaire. Les services présents sur le territoire tels que la PMI indiquent un grand besoin de soutien en matière de parentalité. La configuration rurale du département favorise l'isolement des familles, c'est pourquoi la CC2M a souhaité développer son offre d'accompagnement à la parentalité en créant un Lieu d'accueil enfants parents itinérant.

Le LAEP est un espace convivial de parole, de rencontre, de jeu et d'échange pour l'enfant jusqu'à 6 ans accompagné d'un adulte familial (parent, grand parent...), sans inscription, dans le respect de

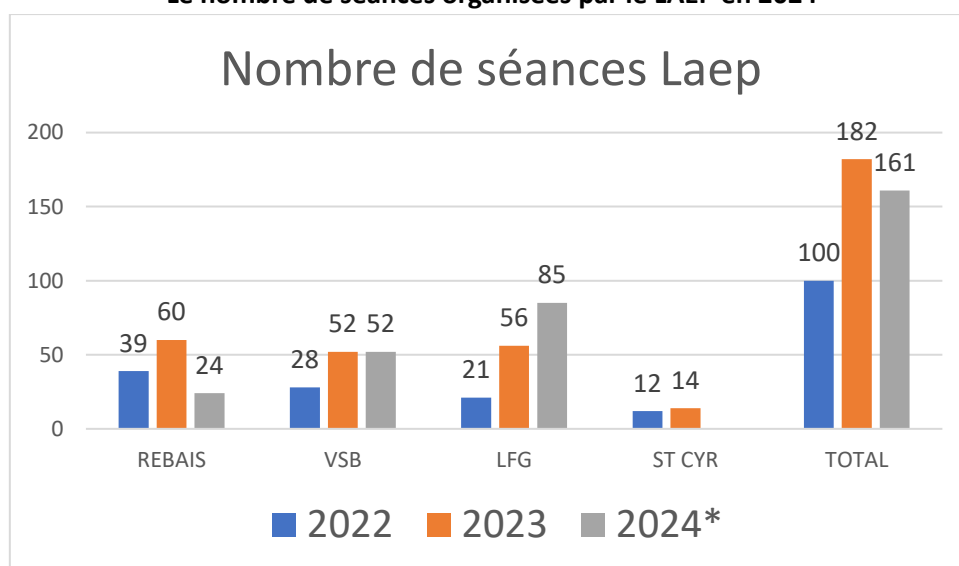
l'anonymat et la confidentialité des échanges. Ce service gratuit pour les familles est mis en place par la CC2M en partenariat avec la CAF et le Département de Seine-et-Marne.

Le LAEP est ouvert 5 demi-journées par semaine :

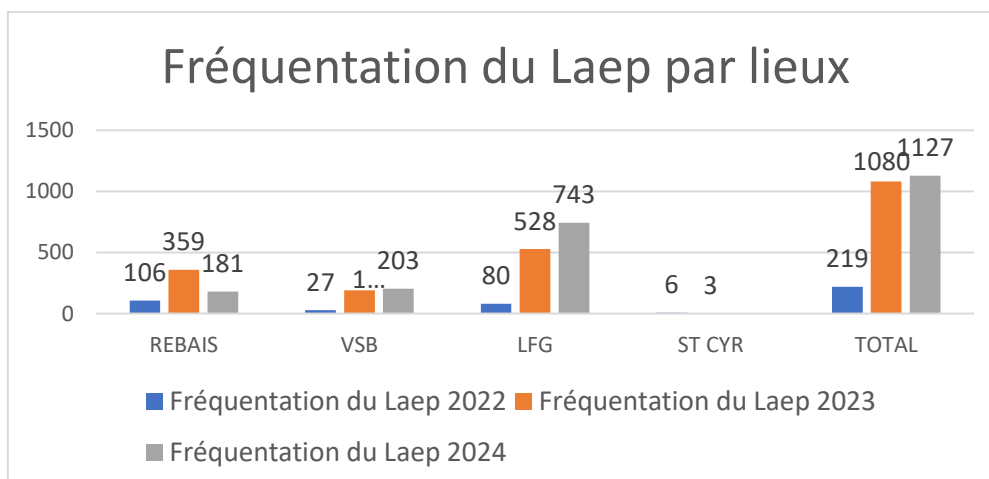
- les lundis et vendredis à La Ferté-Gaucher, de 9h à 11h30
- les mardis à Villeneuve sur Bellot rue Montflageol dans une salle communale, de 9h à 11h
- les jeudis et vendredis à Rebais dans les locaux de l'ALSH de Rebais, de 9h à 11h30
- les 1^{er} et 3^e lundis du mois à La Ferté-Gaucher, de 15h à 2h30

Fermetures d'une semaine au printemps, de 3 semaines en août et 1 semaine entre les fêtes de fin d'année, 1 journée en septembre (journée départementale des LAEP).

Le nombre de séances organisées par le LAEP en 2024



Source : Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) – Décembre 2024



L'évaluation quantitative montre combien ce lieu est investi et précieux pour les familles. Il répond à un réel besoin d'accompagnement plus ou moins proche.

Les services gratuits et à disposition des familles sont peu voire inexistants sur le territoire, hormis les permanences PMI deux matinées par semaine.

Le Tilleul est un lieu riche d'expériences humaines, de partage et de solidarité. Il repose sur une confiance mutuelle (accueillants-accueillis), la liberté de chacun dans le respect de l'autre, le non jugement.

Les ateliers d'accompagnement à la parentalité

Pour enrichir la proposition liée au LAEP et diversifier l'offre en termes d'accompagnement, la CC2M a mis en place des ateliers avec différentes médiations afin d'atteindre le plus grand nombre de familles du territoire. Ces ateliers sont financés en partie grâce au REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

Le projet d'origine évolue chaque année avec les besoins et les demandes des familles. Les actions précédentes sont reconduites chaque année, et deux nouvelles ont été mises en place en 2024 afin d'offrir aux familles du territoire de larges propositions en fonction des besoins du moment.

Les ateliers sont les suivants :

- Des Histoires en balade,
- Les Chemins de bébé (éveil psychomoteur, gym douce, des sens en éveil),
- L'atelier des P'tites mains (création manuelle, pâtisserie),
- Les musicalités (éveil musical, expression corporelle),
- La gym douce (renforcement musculaire en lien avec le service des sports),
- La matinée des parents (moments conviviaux d'écoute et de débat en matinée avec une conférencière).

Les structures privées sur le territoire

Deux micro-crèches sont implantées sur le territoire (en janvier 2025)

- La micro-crèche privée « Calinous et Galipettes » à Saint Siméon. Cette structure propose un accueil régulier et occasionnel pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus, avec une capacité d'accueil de 12 places.
- La micro-crèche privée « Choupinous et choupinettes » à Rebais. Cette structure propose un accueil régulier et occasionnel pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, avec une capacité d'accueil de 12 places.

Des associations d'assistantes maternelles

Il existe deux associations d'assistantes maternelles sur le territoire : Nounous Tom Pouce basée à Jouy sur Morin et l'Abri des tout p'tits à Rebais

Les grandes orientations et pistes de réflexion issues de l'atelier du mois d'octobre 2024

Les tables rondes ont permis de mettre en avant certaines attentes telles que :

- La mise en place de réunions régulières pour échanger sur les pratiques, mutualiser du matériel, mais aussi pour rester informé sur ce qui est proposé aux familles du territoire.
- La mise en place d'un Relais Petite Enfance et d'un guichet unique pour contribuer à l'amélioration des compétences professionnelles des assistantes maternelles.
- Proposer des formations spécifiques au handicap à l'attention des professionnelles.

2. Enfance

L'enfance sur le territoire

La couverture scolaire du territoire

Le territoire compte 5 169 enfants âgés de 0 à 14 ans en 2021 (chiffres INSEE). La tranche d'âge des 3-11 ans est la plus représentée sur le territoire (46,6% en 2021 par rapport au nombre total d'enfants âgés de 0 à 24 ans). Les « 12-19 ans » est la seconde tranche d'âge la plus représentée au sein du territoire, étant donné qu'elle représente 38,3% par rapport au nombre total d'enfants pour l'année 2021.

De nombreuses communes pratiquent des regroupements (carte ci-dessous).



Taux de scolarisation selon l'âge en 2021 sur le territoire de la CC2M

	2010	2015	2021
2 à 5 ans	70,3	73,1	72
6 à 10 ans	98,6	98,3	97,9
11 à 14 ans	98,8	98,8	98,3
15 à 17 ans	96,3	96,5	96,1
18 à 24 ans	36,8	39,3	35,3
25 à 29 ans	2,3	3,1	3,5
30 ans ou plus	0,6	0,7	0,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Conditions d'exercices actuelles de la compétence

Les compétences actuelles de la Communauté de Communes des 2 Morin, en matière de l'enfance et de la jeunesse (qui s'inscrivent au sein de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ») sont les suivantes :

- La gestion de six Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : La Ferté-Gaucher, Villeneuve sur Bellot, Rebais, Saint Germain sous Doue / Doue, Jouy sur Morin, Saint Cyr sur Morin, y compris le périscolaire du mercredi.

Les différentes structures de loisirs sur le territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CC2M a en gestion la compétence ALSH (uniquement les mercredis et vacances) dont quatre en gestion directe (Rebais, Saint Germain sous Doue / Doue, Villeneuve sur Bellot, Jouy sur Morin depuis le 2 février 2022). L'ALSH de Jouy sur Morin a été ouvert afin de répondre à la demande et désengorger l'ALSH de La Ferté-Gaucher.

L'ALSH de La Ferté-Gaucher est géré par la Fédération Familles Rurales et l'ALSH de Saint Cyr Morin est géré par l'association Familles Rurales.

Les modes de gestion actuels

	MODE DE GESTION		CAPACITE D'ACCUEIL	
	Compétence communale	Compétence intercommunale		
	Périscolaire matin / midi / soir	Mercredis et vacances	Mercredis	Vacances
ALSH Saint Cyr sur Morin	Gestion déléguée à l'association Familles Rurales Saint Cyr sur Morin / Saint Ouen sur Morin	Gestion déléguée à l'association Familles Rurales Saint Cyr sur Morin / Saint Ouen sur Morin	62	62
ALSH La Ferté Gaucher	Gestion déléguée à Familles Rurales, Fédération Territoriale Ile de France	Gestion déléguée à Familles Rurales, Fédération Territoriale Ile de France	60	48
ALSH Villeneuve sur Bellot	Gestion directe par la commune	Gestion directe par la CC2M	40	40
ALSH Rebais	Gestion directe par la commune	Gestion directe par la CC2M	70	48 - 60
ALSH Saint Germain sous doue	Gestion directe par la commune	Gestion directe par la CC2M	40	40
ALSH Jouy sur Morin	Gestion directe par la commune	Gestion directe par la CC2M	40	40

On constate une forte concentration de l'offre ALSH dans le quart Nord-Ouest du territoire. La moitié Sud ainsi que le quart Nord-Est ne sont couverts que par deux structures.

Aujourd'hui les différents modes de gestion des ALSH du territoire complexifient les liens inter-structures et les liens entre les parties prenantes. En d'autres termes, le fait que la compétence soit portée par la commune (matin / midi / soir) et par l'Intercommunalité (mercredi / vacances) complexifie la structure organisationnelle et par conséquent la gestion des ALSH. La mise à disposition

des bâtiments et des agents (dans les deux sens) demande régulièrement des clarifications et des ajustements.

L'harmonisation des tarifs par les ALSH est à l'étude ainsi que le mode de gestion des structures.



Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de l'enfance

Les tables rondes ont permis de mettre en avant certaines attentes telles que :

- Impliquer les parents dans les temps forts des accueils.
- Améliorer le fonctionnement des ALSH tant pour les équipes que pour les parents, notamment sur l'aspect administratif.
- Proposer un mode de garde sur les samedis et lors des événements.

La jeunesse sur le territoire

Aucun service jeunesse n'existe sur le territoire de l'intercommunalité. Le service des sports de la CC2M met en place différentes manifestations et activités pour les jeunes jusqu'à 13 ans mais pas au-delà à l'heure actuelle :

- Ecole multisports pour les enfants âgés de 6 à 12 ans (du CP au CM2). Activités sportives variées. Objectifs : découvrir et tester les pratiques pour mieux choisir son activité à terme, développer sa psychomotricité dans un esprit d'équipe, etc.
- Semaines sportives pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. Activités sportives pendant les vacances scolaires. Des éducateurs sportifs accueillent les enfants sur une semaine et leur proposent des activités variées tout au long de la semaine.

Les services culture et lecture publique proposent de manière ponctuelle, en fonction des projets, des interventions culturelles dans les établissements scolaires du territoire et les collèges (dans le cadre notamment des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) financés par la DRAC Ile-de-France Ministère de la Culture et le Département de Seine-et-Marne).

Avec la mise en place de la Médiathèque intercommunale de Rebais, de nouveaux projets et actions verront le jour à horizon 2025 – 2026 à destination de la jeunesse.

Le conseiller numérique de France Services (gérée par la CC2M) mène des actions de prévention et sensibilisation au sein des établissements scolaires du territoire ainsi que dans les collèges.

La Fédération Familles Rurales organise des sessions BAFA, des séjours, des colonies apprenantes et un conseil de jeunes au sein du collège animations.

L'association Familles Rurales, au sein de l'Espace de Vie Social (EVS) dispose d'un correspondant information jeunesse.

La Mission locale de la Brie et des Morins est présente sur le territoire. Elle assure l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes. Elle porte une attention particulière aux jeunes mineurs en décrochage scolaire.

Un projet à l'étude

La commune de La Ferté-Gaucher souhaite construire une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de la jeunesse

Les tables rondes ont permis de mettre en avant le fait que :

- L'offre au sein du territoire est assez restreinte.
- Les acteurs sont isolés les uns des autres.
- Aucun lieu spécifiquement dédié à la jeunesse n'existe.
- La mobilité est une problématique récurrente pour pouvoir participer aux actions

3. Parentalité

En 2021, la CAF dénombre 2 913 familles allocataires avec enfants sur le territoire des 2 Morin, dont 745 familles nombreuses (3 enfants et plus), soit 25,6% du nombre total des familles allocataires sur le territoire.

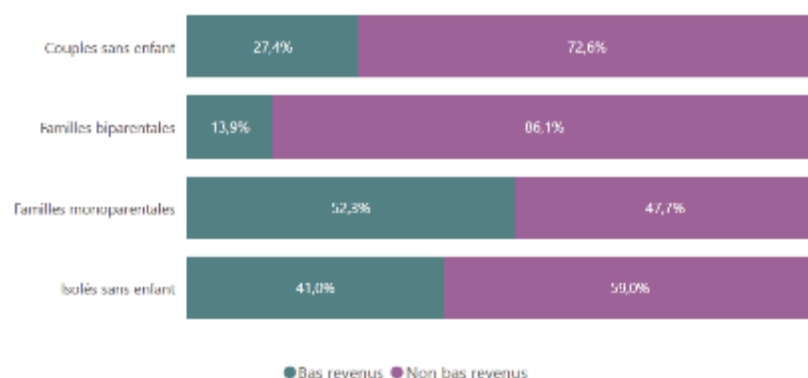
Les familles allocataires monoparentales (815 en 2021, soit 18% du nombre totale de familles allocataires) sont légèrement sous-représentées par rapport à la moyenne de la Seine-et-Marne.

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	827	169	20,4 %
03-5 ans	873	233	26,7 %
06-11 ans	1 951	457	23,4 %
12-15 ans	1 338	346	25,9 %
16-17 ans	553	167	30,2 %
TOTAL	5 542	1 372	24,8 %

En 2021, les familles monoparentales sont les plus représentées en ce qui concerne les bas revenus.

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus (chiffres de la CAF)



Projets à venir

Le diagnostic réalisé au cours de l'année 2024 (journée d'ateliers, rencontres avec les maires des communes, enquête) a mis en exergue un réel besoin de mener des actions à destination de la jeunesse. La dynamique engagée sur le territoire au titre du REAAP (Réseau d'Aide et d'Accompagnement des Parents) est un levier efficace pour valoriser l'action à destination de la jeunesse. Actuellement, les actions mises en place au titre du REAAP sont axées sur la petite enfance (pour les tout-petits). S'adressant à la parentalité au sens large, les actions pourraient être étendues à la jeunesse.

La finalité du REAAP est de contribuer au bien-être des familles. Il permet de renforcer et d'enrichir les relations enfants-parents à travers des actions collectives, favorisant les échanges entre les parents et leur implication dans les projets.

Différentes actions sont ainsi proposées dans ce cadre, inscrites au cœur d'un projet global :

- Des Histoires en balade,
- Les Chemins de bébé (éveil psychomoteur / baby yoga, gym douce, des sens en éveil),
- L'atelier des P'tites mains (création manuelle, pâtisserie),
- Les musicalités (éveil musical, expression corporelle),
- La gym douce (renforcement musculaire en lien avec le service des sports),
- La matinée des parents (moments conviviaux d'écoute et de débat en matinée avec une conférencière).

Des Histoires en Balade

La Communauté de Communes développe une action qui accompagne les parents dans leur parentalité avec une médiation culturelle (le livre) afin d'ouvrir l'horizon des parents et de leurs enfants.

« Des histoires en balade » est une action parentalité auteur du livre et de la lecture individualisée comme outil de médiation de la relation parent-enfant. Les objectifs sont :

- créer un espace-temps qui permette aux familles de se rencontrer et créer du lien,
- donner la possibilité aux parents de partager avec leurs enfants un temps fort auteur de la lecture d'albums,
- accompagner la relation parent-enfant lors des temps de lecture individualisée,
- permettre l'émergence d'un « autre regard » du parent sur les capacités de son enfant, favorisant et soutenant le lien dans la relation parent-enfant.

Les Chemins de bébé

Cette action parentalité a pour objectifs :

- de créer des conditions de rencontres et d'échanges entre les enfants, entre les parents ainsi qu'entre les parents et enfants.
- d'accompagner les familles dans leur parentalité en créant des temps de détente et en leur permettant de prendre soin de leur relation avec leurs enfants.
- de sensibiliser les familles à l'importance de la motricité libre.
- D'accompagner les parents dans l'observation des compétences de leurs enfants.

Elle se décline en trois propositions à destination de l'enfant :

- Le baby yoga par le biais d'imitation de postures de yoga ludiques, l'enfant va intégrer les différentes parties de son corps. Cette séance garantit un état de bien-être général pour l'enfant comme pour son parent.
- L'éveil psychomoteur avec la mise en place de parcours moteurs à destination de l'enfant âgé de 4 mois à 5 ans
- Des sens en éveil pour la découverte sensorielle

L'atelier des p'tites mains

Cet atelier familial et créatif invite les familles à explorer de manière ludique la cuisine et la confection manuelle. Décliné en deux thématiques que sont « Les Bricolos » et « l'atelier miam », les familles sont invitées à explorer de manière ludique la cuisine et les confections manuelles.

Les musicalités

Cette action mise en place en partenariat avec la Boite à MusiqueS (école de musique de l'association ADDA) se décline en deux propositions que sont l'éveil musical pour les petits âgés de 6 mois à 6 ans et le corps en mouvement pour les 0 – 6 ans.

La parent'pause

Cette action se décline en deux propositions également :

- la gym douce est destinée aux parents qui souhaitent débiter ou reprendre le sport en douceur. Ces séances d'exercices d'assouplissements, d'équilibre ou encore de renforcement musculaire sont proposés par un éducateur sportif du service des sports de la CC2M
- la matinée des parents est mise en place en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants enfance et parentalité formatrice

Les autres actions menées en faveur de la parentalité et de l'accompagnement des familles

Les matinées du réseau REPAIR

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire de la CC2M

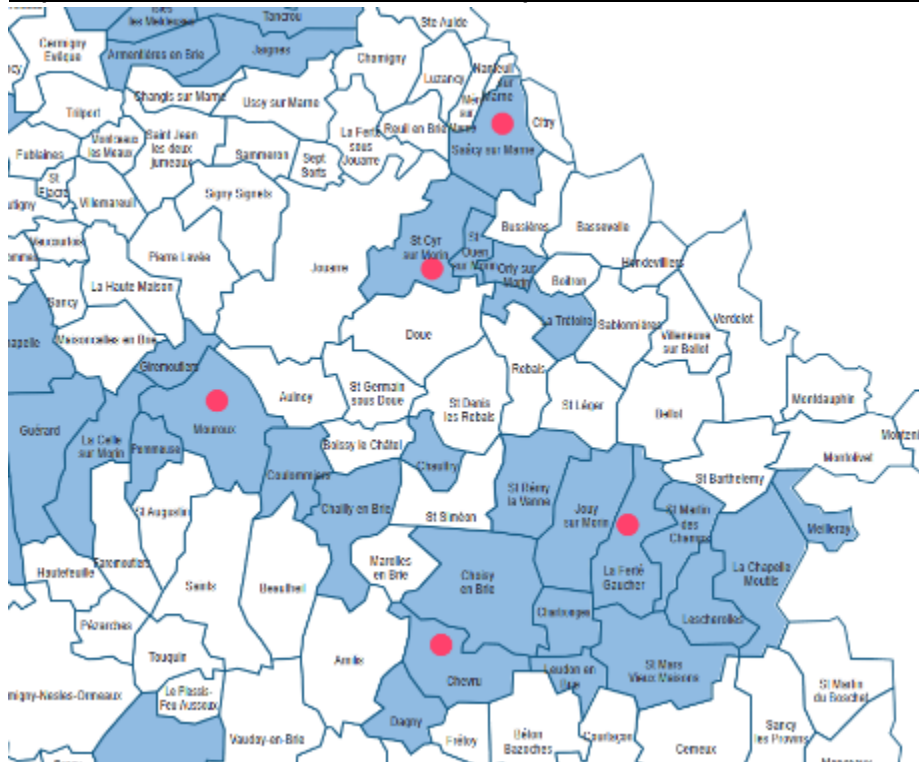
L'Espace de Vie Sociale (EVS) est une structure associative de proximité qui touche les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Ces espaces ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalité sociale et éducative.

Le projet d'EVS est porté soit par une commune, soit par une Communauté de Communes, soit par une association. Des financements spécifiques peuvent être sollicités pour la mise en place d'actions, à l'exemple d'une ludothèque.

La CAF de Seine-et-Marne a agréé plusieurs structures associatives comme EVS sur le territoire de la CC2M :

- l'EVS de l'association Familles Rurales de Saint Cyr sur Morin : activités socio-culturelles (cours théâtre, informatique, etc.), soirées jeunes et familles.
- L'EVS de La Ferté-Gaucher géré par l'association La Brie pour tous.

Implantation des centres sociaux et des espaces de vie sociale sur le territoire de la CC2M



Source : CAF de Seine-et-Marne

Les grandes orientations et pistes de réflexion dans le domaine de la parentalité

Les tables rondes ont permis de mettre en avant le fait que :

- La communication auprès des nouvelles familles est à travailler spécifiquement en lien avec les communes
- Les actions du REAAP concernent actuellement la petite enfance mais peuvent s'élargir à l'enfance et à la jeunesse.
- Les actions du LAEP peuvent être plus fréquentes par rapport à la demande.

4. Insertion / animation de la vie sociale et accès aux droits et au numérique

En 2021, sur la Communauté de Communes des 2 Morin, quel que soit l'âge, les taux de chômage sont supérieurs à ceux du Département de Seine-et-Marne (Cf. tableau ci-dessous). La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire est « ouvrier » (26,2% en 2021).

Emploi – Chômage au sens du recensement	Communauté de Communes des 2 Morin	Département de Seine-et-Marne
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	5 142	475 829
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2021, en %	78,5	88,6
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	-1,7	0,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	77,7	76,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	12,2	10,7

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024.

Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	%
Ensemble	5 395	100
Agriculteurs exploitants	248	4,6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	693	12,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	481	8,9
Professions intermédiaires	1 157	21,4
Employés	1 400	25,9
Ouvriers	1 416	26,2

Sources : Insee, RP2021 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

La CC2M est couverte par une France Services située à La Ferté-Gaucher. A Rebais, la Poste est conventionnée pour l'accueil de services. On dénombre 238 démarches CAF au sein de France Services en 2024. Toutefois, certains des acteurs constatent un non recours aux droits notamment lié à une méconnaissance des services et des circuits.

France Services

Labellisé depuis le 1^{er} janvier 2021, cet espace géré et animé par la Communauté de Communes des 2 Morin, permet aux administrés d'effectuer des démarches administratives, auprès des 11 partenaires nationaux. France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : social, santé, retraite, famille, logement, accès au droit, etc.

Destinée à rapprocher les habitants et les professionnels des services publics, France Services rassemble différents organismes pour faciliter les prises de contact et demandes d'information dans vos démarches courantes.

France Service : une offre de proximité et de qualité

France Services a vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

A proximité de chez soi, France Services a pour principales missions :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- Apporter une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...) ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent une prise de contact avec un opérateur partenaire.
- La mise à disposition d'outils informatiques en libre accès (pour les personnes en autonomie).
- L'accompagnement aux démarches administratives avec ou sans rendez-vous.

Des services ouverts à tous

POINT NUMÉRIQUE	SOCIAL, SANTÉ	EMPLOI	ACCÈS AUX DROITS	SE DÉPLACER
- Conseiller numérique - Direction générale des finances publiques - Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne - Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) - Agence Nationale des Titres	- Maison départementale des solidarités (MDS) - Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) - Protection Maternelle Infantile (PMI) - Centre 77 - Pôle Autonomie Territoriale (PAT) - Générations Mouvement - PEP 77 (Pupilles de l'Enseignement Public)	- Service sécurité au travail - Cellule Aide Recherche Emploi pour les personnes en Difficultés - (CARED) - Mission locale de la Brie et des Morins	- Service à la rénovation énergétique (SURE) - Conciliateur de justice - AVIMEJ (Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire)	- Mobilité Séniors Santé (détaché de France Services depuis le 1^{er} février 2025)

Sécurisés (ANTS) - La Poste - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) - France Travail - Ministère de la justice - Chèque énergie				
--	--	--	--	--

Chaque partenaire est présent au sein de France Services selon sa propre organisation, allant d'une fois par mois à plusieurs fois par semaine, aux horaires définis dans un planning (matin ou après-midi).

Le planning des permanences

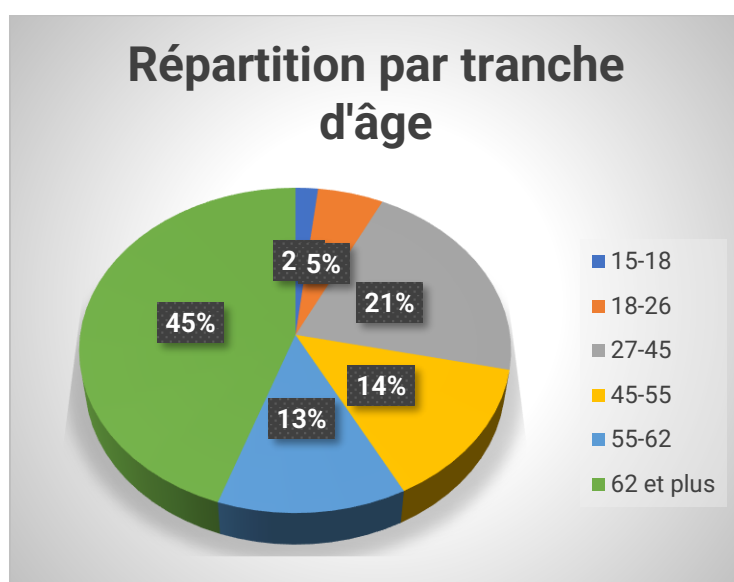
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
CC2M - Point numérique confidentiel et en libre accès									
				Maison départementale des solidarités (MDS)					
Protection Maternelle Infantile (PMI)									
CC2M - Conseiller numérique									
Généralisations mouvement (aînés ruraux)									
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (ADPEP77)									
SURE	SURE	CRAMIF (assurance maladie)	Aide aux victimes et aide à l'accès au droit (AVIMEJ) (1 ^{er} et 3 ^{ème})	CRAMIF (assurance maladie)				Conciliateur de justice (dernier vendredi)	
Aide à domicile (Centre 77)		Cellule d'Aide à la Recherche d'Emploi pour les personnes en Difficulté (CARED) (2 ^{ème} & 4 ^{ème})		Sécurité Sociale Agricole (MSA)		Maison départementale des solidarités (MDS)			
Psychologue									
		Mission locale		Service Social de Prévention de Proximité ou Point Autonomie Territoriale (PAT) (occasionnel)		Maison départementale des solidarités (MDS)		Maison départementale des solidarités (MDS) (occasionnel)	

Le point numérique est disponible tous les jours, avec ou sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture de France Services.

Enfin, certains partenaires peuvent être présents mais de manière très occasionnelle, car ils se déplacent au domicile de l'administré.

	Présence des partenaires à France Services en 2024	Prestations proposées
MDS de Coulommiers	194 demi-journées	Accompagnement Social
Pôle Autonomie Territorial	8 demi-journées	Accompagnement Social
CRAMIF	51 demi-journées	Accompagnement social
Protection Maternelle et Infantile	44 demi-journées	Consultations
AD PEP 77	140 demi-journées	Apprentissage de la langue française
Centre 77	11 demi-journées	
Mission locale	74 demi-journées	Accompagnement emploi et formation
CARED	36 demi-journées	Accompagnement vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA
AVIMEJ	49 demi-journées	Conseils juridiques
Conciliateur de justice	2 demi-journées	Conciliation de justice
SURE	41 demi-journées	Accompagnement à la rénovation énergétique
SSP de Provins	12 demi-journées	Accompagnement social
Génération Mouvement	48 demi-journées	Aînés ruraux

Statistiques de fréquentation de France Services pour l'année 2024⁷



⁷ Source : statistiques de fréquentation France Services – Année 2024

Nombre de demandes de renseignements par communes de provenance en 2024

Bellot	60	Orly-sur-Morin	8
Boitron	10	Rebais	86
Chartronges	39	Sablonnières	54
Choisy-en-Brie	96	Saint-Barthélemy	33
Doue	31	Saint Cyr-sur-Morin	25
Hondevilliers	7	Saint Denis-lès-Rebais	22
Jouy-sur-Morin	394	Saint Germain-sous-Doue	7
La Chapelle-Moutils	88	Saint Léger	3
La Ferté-Gaucher	2 599	Saint Mars-Vieux-Maison	20
La Trétoire	9	Saint Martin-des-Champs	53
Leudon-en-Brie	2	Saint Ouen-sur-Morin	4
Lescherolles	64	Saint Remy-de-la-Vanne	85
Meilleray	64	Saint Siméon	186
Montdauphin	29	Verdelot	45
Montenils	1	Villeneuve-sur-Bellot	72
Montolivet	27	Autres communes	327
TOTAL			4 550

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Multi accueil	Multi accueil des Deux Morin 1 Bis Rue Robert Legraverend 77320 LA FERTE GAUCHER
LAEP	
Lieu d'accueil Enfants Parents	LAEP Le Tilleul (itinérant) 1 Rue Robert Legraverend 77320 LA FERTE GAUCHER
ALSH	
Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire « Ecole du Champlat » 46 Rue de la Poterne 77320 JOUY SUR MORIN
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire « Ecole du Champlat » 46 Rue de la Poterne 77320 JOUY SUR MORIN
Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire de Villeneuve sur Bellot 1 Rue des Aulnes 77510 VILLENEUVE SUR BELLOT
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire de Villeneuve sur Bellot 1 Rue des Aulnes 77510 VILLENEUVE SUR BELLOT
Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire « La cigale et la fourmi » 1 Rue de la Fontaine 77169 SAINT GERMAIN SOUS DOUE
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire « La cigale et la fourmi » 1 Rue de la Fontaine 77169 SAINT GERMAIN SOUS DOUE
Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire « L'arche des enfants » 143 Rue de l'Arquebuse 77510 REBAIS
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire « L'arche des enfants » 143 Rue de l'Arquebuse 77510 REBAIS

Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire La Ferté Gaucher Chemin des Marais 77320 LA FERTE GAUCHER
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire La Ferté Gaucher Chemin des Marais 77320 LA FERTE GAUCHER
Périscolaire (Mercredi)	ALSH Périscolaire de Saint Cyr sur Morin 3 Avenue Daniel Simon 77750 SAINT CYR SUR MORIN
Extrascolaire	ALSH Extrascolaire de Saint Cyr sur Morin 3 Avenue Daniel Simon 77750 SAINT CYR SUR MORIN

COMMUNE DE REBAIS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
Périscolaire	ALSH Périscolaire « L'arche des enfants » 143 Rue de l'Arquebuse 77510 REBAIS

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
Périscolaire	ALSH Périscolaire de Saint Cyr sur Morin 3 Avenue Daniel Simon 77750 SAINT CYR SUR MORIN

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
Périscolaire	ALSH Périscolaire de Villeneuve sur Bellot 1 Rue des Aulnes 77510 VILLENEUVE SUR BELLOT

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2025-2029 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

LES FICHES ACTIONS

Champ d'intervention	Petite enfance	
Enjeu	Améliorer la qualité de l'accueil individuel	

Enquête de terrain et éléments de diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- 827 enfants de 0 à 2 ans
- 873 enfants de 3 à 5 ans
- 150 assistantes maternelles agréées, pour 111 en activité
- 375 enfants différents de moins de 6 ans accueillis par les assistantes maternelles
- Le taux de couverture de l'accueil individuel est de 42,1% (2022) et le taux de couverture global (individuel + EAJE) est de 51,4% (CC2M)
- Le taux de couverture des EAJE est de 37,1% (2022) et le taux de couverture global (individuel + EAJE) est de 53,5% (Département 77)

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort que les assistantes maternelles représentent le mode d'accueil majoritaire du territoire (42,1% vs 9,3%). La fermeture du RPE a rompu le réseau qui avait été créé. Suite à cette fermeture, une association d'assistantes maternelles s'est constituée sur la commune de Rebais, mais la plupart des assistantes maternelles du territoire ne sont pas intégrées dans un réseau d'échange.

Résumé de l'action

L'enjeu d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants à domicile par les assistantes maternelles sur le territoire des 2 Morin repose sur un accompagnement renforcé de ces professionnelles essentielles.

Objectif et nature des actions :

- ✓ Consolider l'action menée par les associations d'assistantes maternelles sur le territoire
- ✓ Proposer des formations aux assistantes maternelles du territoire

Description détaillée

La consolidation des actions des associations locales d'assistantes maternelles permettrait de renforcer le réseau de ces professionnelles et de créer des synergies entre elles.

En parallèle, le fait de proposer des formations continues, permettrait aux assistantes maternelles d'enrichir leurs compétences et de s'adapter aux évolutions des besoins des familles.

L'ensemble de ces actions contribuerait à offrir un accueil individuel toujours plus qualitatif, tout en valorisant le rôle des assistantes maternelles dans le développement local.

Dispositifs financiers

CAF

Formation professionnelle (IPERIA)

Partenaires

Associations d'assistantes maternelles

CAF

Communes du territoire

IPERIA

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Réalisation d'actions en direction des associations d'assistantes maternelles
- Nombre de formations dont les assistantes maternelles auront bénéficié
- Nombre d'assistantes maternelles en exercice

Champ d'intervention	Petite enfance	
Enjeu	Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en adéquation avec les besoins du territoire	

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- 827 enfants de 0 à 2 ans
- 873 enfants de 3 à 5 ans
- Le multi-accueil propose 33 berceaux
- 2 micro-crèches totalisent 20 berceaux
- Le taux de couverture des EAJE est de 9,3% (2022) et le taux de couverture global (individuel + EAJE) est de 51,4% (CC2M)
- Le taux de couverture des EAJE est de 15,1% (2022) et le taux de couverture global (individuel + EAJE) est de 53,5% (Département 77)

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort le fait que les EAJE proposent actuellement une offre complémentaire à l'offre d'accueil individuel qui reste à développer au vu du faible taux de couverture. De plus, une flexibilité dans la prise en charge des enfants serait à penser compte tenu des évolutions sociétales.

Résumé de l'action

L'enjeu de développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire des 2 Morin repose sur l'adaptation des structures existantes aux besoins diversifiés des familles.

Objectif et nature des actions :

- ✓ Renforcer la communication et valoriser la complémentarité de l'offre des structures privées et publiques
- ✓ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
- ✓ Développer l'accueil occasionnel des enfants
- ✓ Développer l'offre d'accueil collectif

Description détaillée

L'objectif est de favoriser une meilleure visibilité et complémentarité entre les structures publiques et privées, afin de garantir à chaque parent une solution de garde adaptée à sa situation.

L'inclusion des enfants en situation de handicap est une priorité, pour permettre à tous les enfants d'accéder à des services d'accueil de qualité.

De plus, l'élargissement des possibilités d'accueil occasionnel offrira plus de flexibilité aux familles, en particulier dans un contexte de besoins variés.

En renforçant ces actions, le territoire pourra répondre de manière plus cohérente aux attentes des familles et soutenir un développement harmonieux de l'accueil du jeune enfant.

Dispositifs financiers

CAF

Département 77

Partenaires

CAF

Micro-crèches du territoire

Communes du territoire

Les acteurs de la prise en charge du handicap (SESSAD, IME, PAT)

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Nombre de structures créées
- Mise en place d'une coordination et une complémentarité avec l'offre privée
- Taux de couverture réévalué chaque année
- Nombre de places créées et leur typologie
- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures

Champ d'intervention	Enfance	 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
-------------------------	---------	---

Enjeu	Consolider, harmoniser et développer l'offre d'accueil en ALSH
-------	---

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- ✓ 873 enfants de 3 à 5 ans
- ✓ 1 951 enfants de 6 à 11 ans
- ✓ 6 accueils de loisirs totalisant 290 places d'accueil

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort que les ALSH peuvent répondre à une demande qui augmente à condition de renforcer les équipes d'animation. Il y a un souhait de vouloir simplifier la gestion des accueils pour les professionnels de manière à fluidifier l'administratif. Un travail sur l'harmonisation des tarifs est demandé ainsi qu'une étude sur l'optimisation des périodes d'ouverture.

Résumé de l'action

L'enjeu de consolider, harmoniser et développer l'offre d'accueil en ALSH sur le territoire des 2 Morin vise à garantir une accessibilité équitable et une qualité de service pour tous les enfants et leurs familles.

Objectif et nature des actions :

- ✓ Uniformiser les tarifs au niveau du territoire
- ✓ Renouveler le Projet Éducatif De Territoire
- ✓ Réfléchir à un fonctionnement optimal des ALSH
- ✓ Réfléchir à une nouvelle offre d'accueil occasionnel
- ✓ Etudier la compétence intercommunale péri et extra-scolaire

Description détaillée

L'harmonisation des tarifs permettra de créer une cohérence et une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Le renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) assurera une continuité pédagogique et une adaptation des actions aux besoins spécifiques de la population.

La réflexion sur une offre d'accueil occasionnel diversifiée contribuera à une meilleure organisation et à une réponse plus souple aux demandes des familles.

La réflexion sur un fonctionnement optimal des ALSH permettra d'identifier les axes d'améliorations. Les équipes d'animation pourront ainsi concentrer leurs efforts sur leur cœur de métier.

Ces démarches permettront de renforcer l'attractivité du territoire et l'efficacité des ALSH.

Dispositifs financiers

CAF

Partenaires

CAF

Communes du territoire

SDJES

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Tarifs uniformisés
- Mutualisation des outils, ressources et pratiques
- Nombre de concertation avec tous les ALSH
- Démarche éducative globale à l'échelle de l'intercommunalité
- Etat des lieux portant sur l'opportunité et les modalités pour développer une offre d'accueil occasionnelle
- Mise en place de réunions techniques sur l'amélioration du fonctionnement des ALSH

Champ d'intervention	Jeunesse	
-----------------------------	-----------------	---

Enjeu	Impulser une dynamique territoriale au bénéfice de la jeunesse
--------------	---

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- 1 338 jeunes de 12 à 15 ans
- 984 jeunes de 16 à 19 ans

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort que les actions en direction de la jeunesse sont rares, la plupart du temps ponctuelles et ne sont pas généralisées sur le territoire. La Jeunesse est identifiée comme un manque sur le territoire.

Résumé de l'action

Cet enjeu repose sur la mobilisation des acteurs locaux, collectivités, associations, établissements scolaires, entreprises, afin de co-construire des initiatives favorisant l'épanouissement des jeunes dans leur environnement. Il s'agit de créer des opportunités éducatives, culturelles et professionnelles adaptées, tout en renforçant leur engagement citoyen et leur participation active à la vie locale.

Objectif et nature des actions :

- ✓ Etablir un réseau d'acteurs
- ✓ Encourager la participation de la jeunesse à la vie du territoire

Description détaillée

Impulser une dynamique territoriale au bénéfice de la jeunesse représenterait un enjeu majeur pour renforcer leur implication et leur épanouissement au sein du territoire. Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes pourraient être envisagées.

Un réseau d'acteurs serait constitué et animé, regroupant associations, établissements scolaires et collectivités, afin de favoriser les synergies et de proposer des actions coordonnées.

La création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) permettrait de centraliser les ressources et d'accompagner les jeunes dans leurs projets, qu'ils soient éducatifs, professionnels ou personnels.

La mise en place d'un Conseil Intercommunal Jeune offrirait un espace de dialogue et de participation pour que les jeunes puissent s'exprimer et co-construire des initiatives locales.

Un espace de vie sociale pourrait également être développé pour créer un lieu d'échange et de rencontre intergénérationnelle.

Enfin, un accueil « jeunes » dédié proposerait des activités adaptées, favorisant à la fois la cohésion sociale et l'autonomie des jeunes.

Ces actions viseront à créer un territoire inclusif et dynamique, véritablement tourné vers l'avenir de sa jeunesse.

Dispositifs financiers

CAF

Partenaires

Acteurs de la jeunesse

CAF

Communes du territoire

Associations

Services de la Communauté de Communes

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Mise en place de réunions de concertation avec les différents acteurs locaux pour la jeunesse
- Création d'un conseil intercommunal jeune
- Création d'un espace de vie sociale
- Mise en place d'un PIJ
- Création d'un « accueil jeunes »

Champ d'intervention	Soutien à la parentalité	
Enjeu	Consolider et renforcer le soutien à la parentalité	

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- 2 913 familles avec enfants
- Dont 815 familles monoparentales
- 5 973 enfants de 0 à 19 ans
- 1 LAEP semi-itinérant avec 3 animatrices
- 1 REAAP itinérant avec 2 animatrices

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort que le soutien à la parentalité est actuellement centré sur la petite enfance et qu'il est important de faire perdurer l'existant et de développer la politique de soutien en direction des tranches d'âge supérieur.

Résumé de l'action

Consolider et renforcer le soutien à la parentalité sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin consiste à valoriser et développer les dispositifs existants, comme le Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP) et le Réseau d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP).

Objectif et nature des actions :

- ✓ Faciliter l'accès du service aux nouvelles familles du territoire
- ✓ Soutenir le LAEP et accroître le nombre d'ouvertures
- ✓ Soutenir le REAAP et développer l'offre pour les plus de 3 ans notamment des actions de prévention

Description détaillée

Le LAEP et le REAAP jouent un rôle essentiel en offrant aux familles des espaces d'écoute, d'échange et de soutien adaptés à leurs besoins.

L'enjeu est d'élargir leur portée en multipliant les actions de sensibilisation pour toucher davantage de parents, notamment ceux qui sont éloignés des dispositifs.

En renforçant ces dispositifs, il s'agit de répondre aux défis rencontrés par les familles, de promouvoir une parentalité positive et de contribuer à un climat familial favorable au développement des enfants.

Cette démarche permettra de consolider une offre cohérente et accessible, tout en tissant des liens solides au sein de la communauté locale.

Dispositifs financiers

CAF
Département 77

Partenaires

CAF
Communes du territoire
Associations
Services de la CC2M

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Nombre d'ouvertures annuelles
- Fréquentation des temps d'accueil
- Nombre de nouvelles familles
- Variété des ateliers proposés sur le territoire
- Satisfaction des participants

Champ d'intervention	Soutien à la parentalité	
-----------------------------	---------------------------------	---

Enjeu	Faire rayonner l'offre à destination des familles
--------------	--

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la Communauté de Communes des 2 Morin compte :

- ✓ 2 913 familles avec enfants
- ✓ Dont 815 familles monoparentales
- ✓ 5 973 enfants de 0 à 19 ans

Résumé de l'action

Faire rayonner l'offre à destination des familles sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin repose sur le fait d'avoir un lieu central et identifié. Ce lieu innovant et convivial aurait pour vocation de rassembler, d'accompagner et de soutenir les familles en offrant un accompagnement global et personnalisé.

Objectif et nature de l'action :

- ✓ Réflexion sur la création d'un pôle parentalité

Description détaillée

Ce pôle proposerait une large palette de services : ateliers éducatifs, soutien parental, espaces d'écoute, et activités intergénérationnelles, tout en mettant à disposition des ressources pratiques pour renforcer le pouvoir d'agir des familles. Sa flexibilité et son organisation adaptée permettraient de s'ajuster aux attentes du territoire.

Ce projet vise également à renforcer le lien social et à favoriser une dynamique collective autour de l'éducation et du bien-être des enfants.

Dispositifs financiers

CAF

Partenaires

CAF
Communes du territoire
Services de la CC2M
Associations

Objectifs et indicateurs de suivi

- Rédaction d'une note détaillée sur l'opportunité de la création d'un pôle parentalité
- Positionnement du conseil communautaire

Champ d'intervention	Insertion sociale et professionnelles / accès aux droits	
-----------------------------	---	---

Enjeu	Contribuer à l'accompagnement social et professionnel ainsi qu'à l'accès aux droits et à la maîtrise des outils numériques
--------------	---

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

En 2023, la communauté de communes compte :

- 26 590 habitants
- 4536 foyers allocataires de la CAF

Résumé de l'action

Contribuer à l'accompagnement social et professionnel ainsi qu'à l'accès aux droits et à la maîtrise des outils numériques sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin, est un enjeu central pour renforcer l'inclusion sociale et l'autonomie des habitants.

Objectif et nature des actions :

- ✓ Renforcer la fonction de France Services en développant l'itinérance
- ✓ Former des agents sur les services proposés par France Services

Description détaillée

Grâce au dispositif France Services, les usagers bénéficient d'un point de contact de proximité où ils peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives, professionnelles et numériques.

Ce dispositif permet de répondre aux besoins diversifiés des publics en rendant accessibles des services essentiels, tels que l'aide à la recherche d'emploi, l'accès aux prestations sociales, ou encore l'orientation vers des dispositifs de formation. En parallèle, il vise à réduire la fracture numérique en proposant des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des outils numériques, indispensables dans une société de plus en plus digitalisée.

France Services joue ainsi un rôle clé pour rapprocher les citoyens des services publics tout en renforçant leur autonomie dans leurs démarches. Cette action contribue à créer un territoire plus solidaire et inclusif, où chacun peut accéder aux droits fondamentaux et participer pleinement à la vie sociale et économique locale.

Dispositifs financiers

CAF

Partenaires

CAF

Service de l'Etat pour la labellisation

Partenaires intervenants au sein de la structure

Associations

Services de la CC2M

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Fréquentation de France Services
- Nombre et nature des nouvelles permanences
- Consultation des usagers (questionnaire)
- Déploiement de nouveaux partenaires

Champ d'intervention	COOPERATION CTG	
-----------------------------	------------------------	---

Enjeu	Amplifier une culture commune et partagée
--------------	--

Enquête de terrain et éléments du diagnostic

Dans un but d'établir une convention territoriale globale au plus proche des besoins des habitants du territoire et afin d'établir le diagnostic, les éléments suivants ont été effectués :

- ✓ Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.
- ✓ Une enquête diffusée du 6 septembre au 15 octobre 2024 a permis de recueillir 145 réponses. Ce questionnaire à choix multiple portait sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse et insertion
- ✓ La Vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance et jeunesse a rencontré les maires des communes du territoire au cours du printemps 2024, afin de recueillir leurs attentes et de comprendre les problématiques de terrain.

De ces échanges et de ces indicateurs, il ressort le fait que la concertation et la communication sont deux éléments cruciaux pour développer des actions cohérentes au sein du territoire et que ceux-ci font défaut.

Résumé de l'action

Amplifier une culture commune et partagée sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin consiste à renforcer les collaborations entre les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour créer une véritable continuité éducative et sociale. Cet enjeu vise à tisser des liens solides entre les structures, les services de la CC2M, les professionnels de la petite enfance, enfance, jeunesse, les familles et les jeunes, en s'appuyant sur des valeurs communes et des pratiques concertées.

Objectif et nature de l'action :

- ✓ Développer et animer un réseau avec les acteurs du territoire autour d'objectifs communs
- ✓ Travailler sur des projets communs inter-structures / inter-services
- ✓ Veiller à la cohérence entre les offres de services du territoire et les besoins des familles
- ✓ Travailler le lien avec la population pour faire connaître l'existant et vérifier la cohérence à ses besoins : par exemple des supports d'information

Description détaillée

Il s'agit d'encourager la mutualisation des ressources, le partage des savoir-faire et la mise en place de projets collectifs porteurs de sens pour le territoire. Cette dynamique peut se traduire par des temps de formation partagés, des événements fédérateurs ou des espaces de dialogue réguliers permettant à chaque acteur de contribuer à une vision commune.

En valorisant les spécificités locales et en répondant aux besoins des familles et des jeunes, cette culture partagée permet de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à un territoire riche et solidaire. C'est aussi un levier pour offrir une continuité et une qualité d'accompagnement pour l'ensemble des habitants, une vision partagée porteuse de sens.

Dispositifs financiers

CAF

Partenaires

CAF
Communes du territoire
Services de la CC2M
Associations
Acteurs locaux

Résultats attendus et indicateurs de suivi

- Création d'un réseau avec les acteurs
- Nombre de rencontres
- Fréquentation et assiduité lors des rencontres

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage de la Convention territoriale globale CAF / Communauté de Communes des 2 Morin / communes

Son rôle :

- assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives,
- veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,
- décider les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions.

Le comité de pilotage se réunit au minimum trois fois, pendant toute la durée de la CTG : à la signature, à mi-parcours, afin d'effectuer un bilan, et à la fin. D'autres réunions pourront être organisées dans l'intervalle, selon les besoins.

Un COPIL de présentation de la CTG devra nécessairement être organisé avant la fin de l'année 2026, dans le but d'exposer la dynamique aux nouveaux élus.

Sa composition :

Des représentants de :

- la Communauté de Communes des 2 Morin et des villes la composant,
- la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

Des réunions thématiques associant les différents acteurs des champs d'intervention retenus ayant pour objectif :

- La petite enfance
- L'enfance / jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'accès aux droits et numérique

Leurs objectifs : mise en œuvre du plan d'actions et son suivi

Rythme : en fonction des besoins pour construire et mettre en œuvre les actions.

La coordination sera assurée par l'équipe projet de chaque institution et les professionnels investis dans le groupe projet.

Son rôle :

- assurer un rôle de veille et de suivi de la mise en œuvre des actions,
- apporter un soutien méthodologique aux référents des actions et aux comités thématiques,
- coordonner l'évaluation annuelle et pluriannuelle des actions,
- préparer les comités de pilotage.

ANNEXE 5 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin en date du 13 février 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB DE LA COMMUNAUTE DE COM DES 2 MORIN

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 077-200072544-20250213-D04_2025-DE

Bellet, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 49

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 06

votants 46

Délibération
n°04-2025

CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE
2025-2029

L'an deux mil vingt-cinq --

le : 13 février à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de VERDELOT, sous la présidence de Mr Benoit CARRÉ.

Date de convocation : 7 février 2025

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX*

BOITRON : Olivier SERVAT *

CHARTRANGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Valérie ENFRUIT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Jonathan DELISLE, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique

BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Paul LEFEBVRE

MONTOLIVET : Ingrid COLPAERT*

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoit CARRÉ, Bleuette DECARSIN, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY :

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LE CORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : José GOBINOT*

SAINT SIMÉON : Renée CHABRILLANGES

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE, Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : JOUY SUR MORIN : Michel BERTHAUT, LA FERTE GAUCHER : Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET.

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Claude RAIMBOURG, Patience BAMBELA donne pouvoir à Dominique BONNIVARD, Michel ROCH donne pouvoir à André PARRUITTE, Edith THEODOSE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Francis DELARUE donne pouvoir à Marguerite LAFOND.

Secrétaire de séance : André PARRUITTE

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 077-200072544-20250213-D04_2025-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale fait apparaître :

- Un diagnostic partagé,
- Une offre de structures de proximité, d'équipements et de services à la famille,
- Les orientations et les champs d'intervention suivants à privilégier sur le territoire :
 - o La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'accès aux droits et au numérique,

CONSIDERANT que la présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

CONSIDERANT qu'elle fixe des objectifs de développement des services aux familles issus d'un diagnostic et d'un plan de développement dans un cadre politique,

CONSIDERANT que les fiches actions précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation,

CONSIDERANT que ce plan d'actions peut être modifié et intégrer de nouvelles actions en fonction des réalités du territoire,

CONSIDERANT que les évolutions seront suivies par des comités de pilotage et comité techniques,

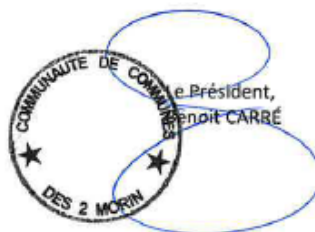
CONSIDERANT que l'objectif de la Convention Territoriale Globale est de renforcer les coopérations et contribuer à une plus grande complémentarité des interventions dans l'intérêt des familles du territoire,

VU la convention 2025-2029 proposée en annexe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution.
- **DIT** que la Convention Territoriale Globale 2025-2029 fait suite à celle de 2020-2024.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

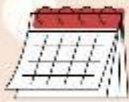


ANNEXE 6 – Retour sur la mise en œuvre du diagnostic partagé

SYNTHESE DE L'ENQUETE DE TERRITOIRE ORGANISEE DU 6 AU 15 OCTOBRE 2024



Le cadre de l'enquête



L'enquête a eu lieu du 6 septembre au 15 octobre 2024



Il s'agit essentiellement d'un questionnaire à choix multiple portant sur les habitudes et les attentes des habitants du territoire en matière de services à la petite enfance / enfance / jeunesse



145 réponses dont 100% de réponses en ligne

Le questionnaire était disponible en ligne sur le site Internet de la CC2M. Il a été diffusé sur différents canaux de communication et mis à disposition dans les structures petite enfance / enfance ainsi que par les partenaires

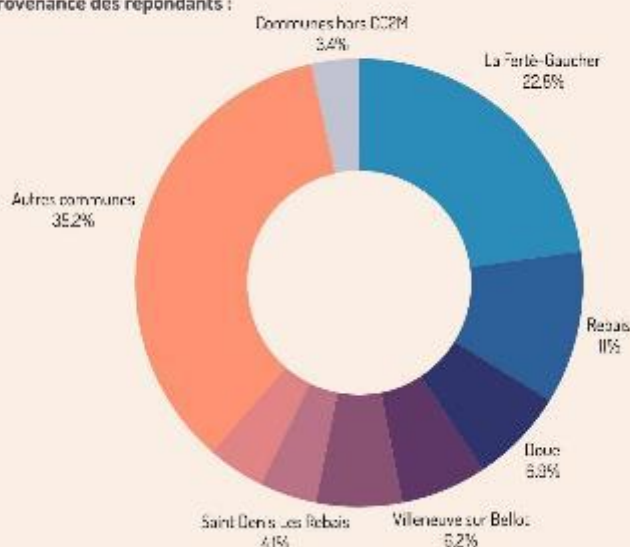
- Les réseaux sociaux de la CC2M**
Panneau Pockel
Facebook
Instagram
- Des médias locaux**
Radio Oxygène
- Les partenaires institutionnels et structures CC2M**
Le siège de la CC2M
Le LAEP, le Multi-accueil des 2 Morin, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
La CAF de Seine-et-Marne
Les mairies du territoire
- à l'occasion d'événements grand public et institutionnels**
Forums des associations du territoire
Matinée d'atelier organisée dans le cadre de la CTG 2025 - 2029

Pour en savoir plus sur les participants à l'enquête

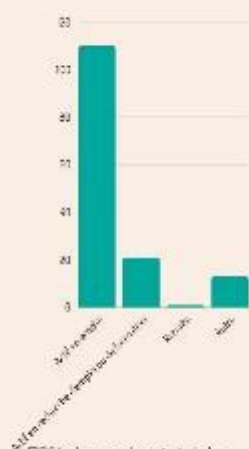
La provenance des répondants :

26 communes sont représentées sur les 31 que compte la CC2M.

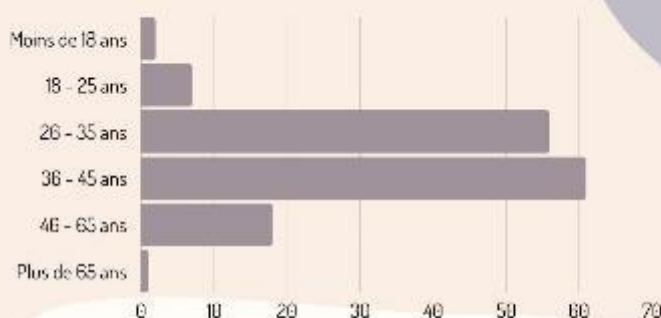
Hors CC2M, les communes de Boissy le Châtel, Coulommiers, Saint Martin du Boschet et Viels-Maisons sont représentées.



Pour en savoir plus sur les participants à l'enquête



76% du nombre total de répondants déclarent être actifs en emploi.

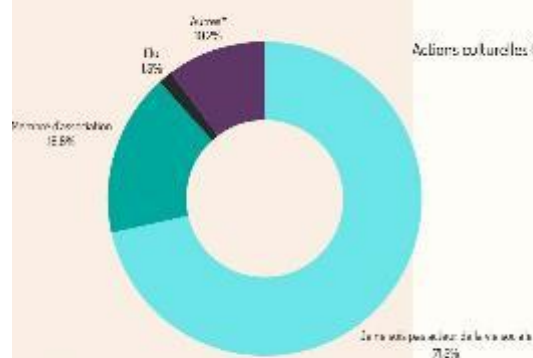


80% du nombre total de répondants sont dans la tranche d'âge 26-45 ans.

142 sur 145 répondants ont un ou plusieurs enfants âgés de 1 mois à 25 ans.

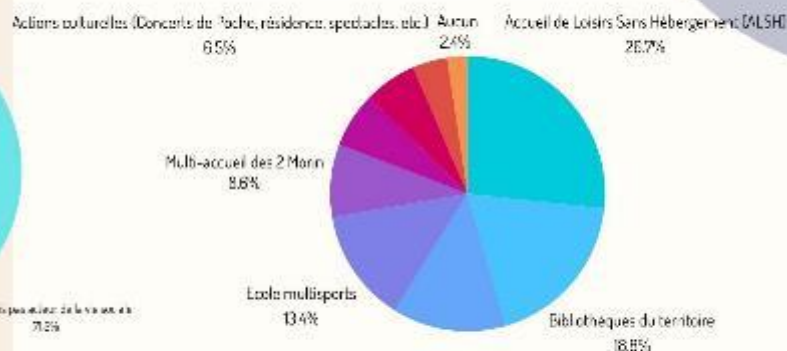
La majorité des répondants a au moins 1 enfant âgé de 0 à 3 ans et de 6 à 11 ans.

Êtes-vous acteurs de la vie sociale ?

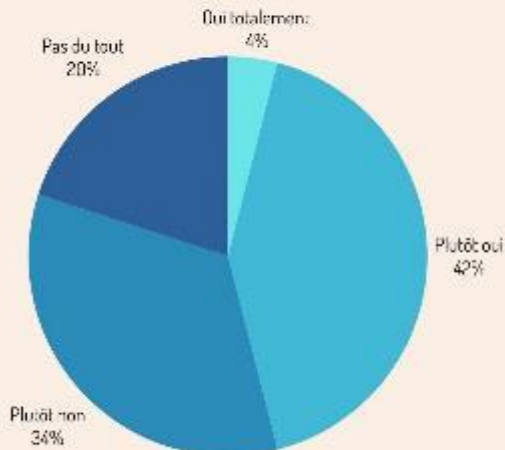


Parmi les personnes ayant répondu "Autres" : bénévoles, assistante maternelle, représentants parent d'élève, bénévole ressource, pompier volontaire, demandeur d'asile.

Quels sont les services que vous connaissez ou que vous avez déjà fréquenté ?



En tant que parent, est-il facile d'articuler vie professionnelle (ou recherche emploi) / vie familiale au sein du territoire ?



Parmi les personnes ayant répondu "plutôt non" ou "pas du tout", les principales difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale

- 30% De trop nombreux déplacements ou trop longs
- 29% Des horaires des services d'accueil peu adaptés à mes besoins
- 26% Des tarifs des services d'accueil trop élevés
- 14% Autres

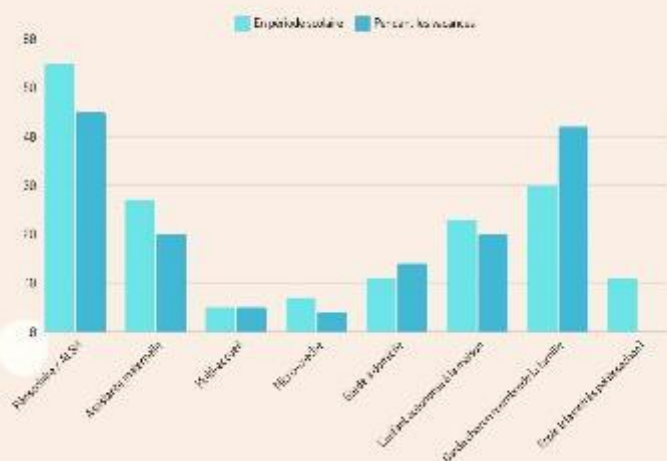
Plus de 90% du nombre total de répondants sont véhiculés.



Les principaux modes de garde utilisés en pendant les vacances et/ou en période scolaire

Plusieurs choix possibles

Pour certains répondants, le mode de garde utilisé ne correspond pas au choix initial, les raisons



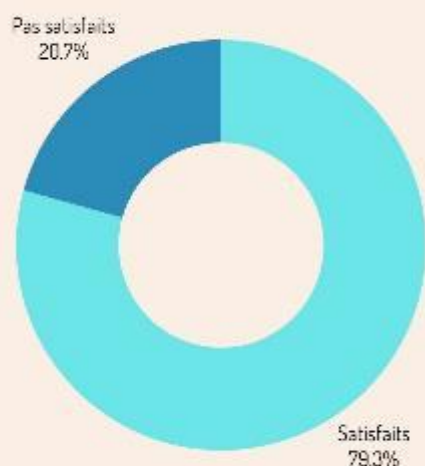
"Compiqué pour la gestion du temps et des transports ainsi que de l'emploi"

"Pas de place en crèche et les horaires n'étaient pas compatibles avec mon travail"

"Enfants rapprochés coût trop important pour les faire garder"

"Les frais de garde dépassent les salaires"

Êtes-vous satisfaits du mode de garde actuel ?



Si pas satisfaits du mode de garde actuel, les principales raisons :

"Difficultés relatives à la fermeture des ALSH pendant la période de vacances malgré le fait qu'elles soient programmées"

Mode de garde ALSH : "Je trouve le tarif 'HORS COMMUNE' excessif. Surtout quand nous habitons un village limitrophe et travaillons pour une commune de la CC2M."

Mode de garde ALSH : "Difficile sur le mois d'août"

Mode de garde ALSH : "Pas de disponibilité en centre de loisirs le mercredi"

Mode de garde recherché : crèche

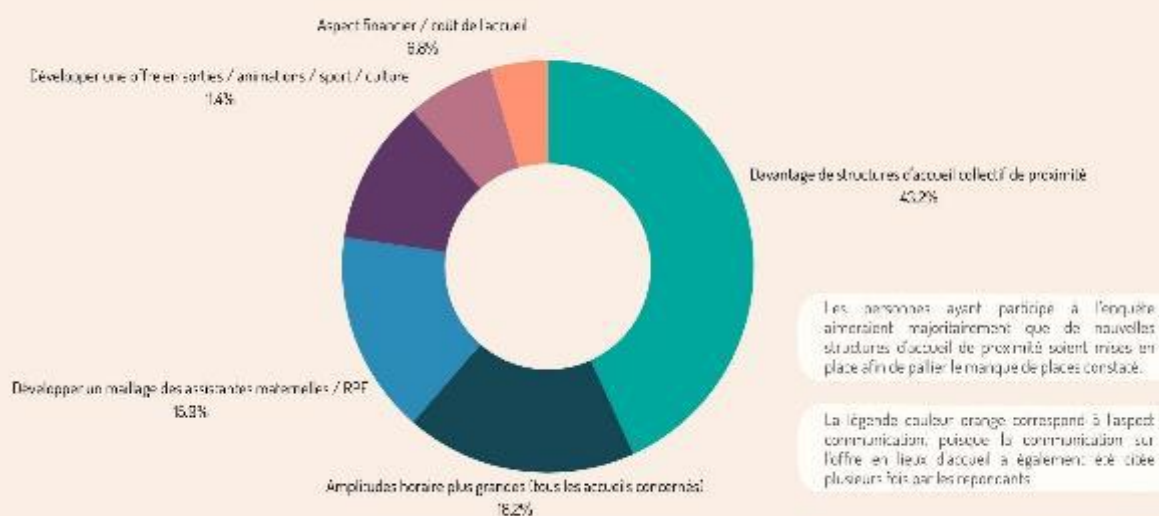
"Je souhaitais mettre mon enfant en crèche mais il n'y a pas de place"

Mode de garde assistante maternelle

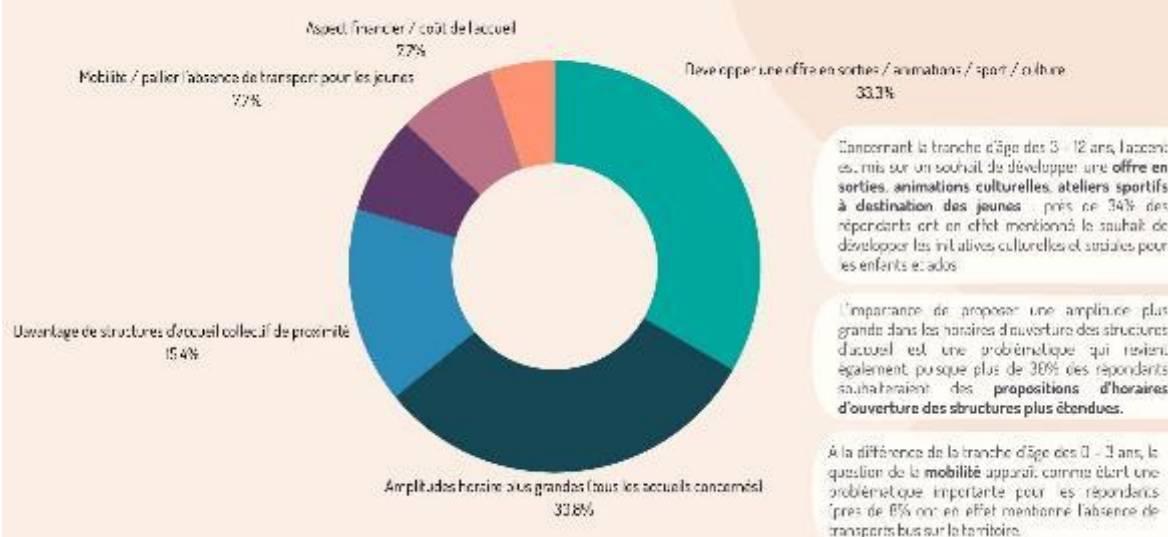
"J'ai dû changer d'assistante maternelle, car de grosses problématiques avec la précédente"

"Pas de structure jeunes à proximité"

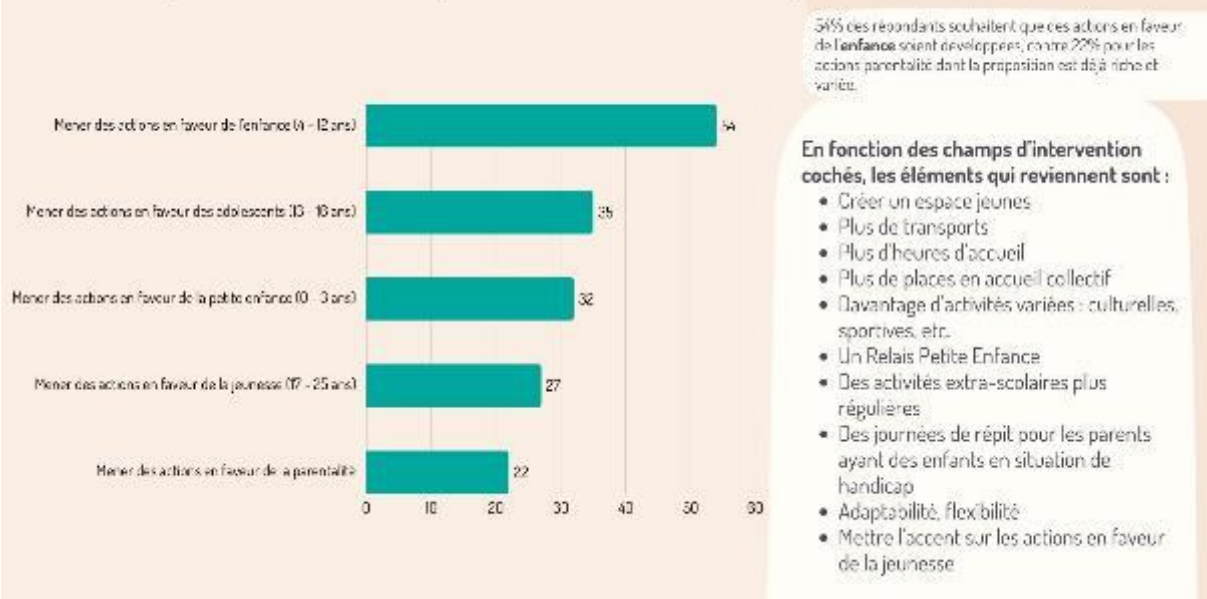
Zoom sur les pistes d'amélioration de l'accueil pour les 0-3 ans



Zoom sur les pistes d'amélioration de l'accueil pour les 3-12 ans



Les champs d'intervention prioritaires selon les répondants (en %)



Synthèse des principaux résultats

Les deux communes les plus représentées dans les réponses sont aussi celles qui sont les plus peuplées : **La Ferté-Gaucher et Rebais**. Viennent ensuite les communes de Doue, Villeneuve sur Bellot et Jouy sur Morin. Ce sont majoritairement des **familles avec enfants** qui se sont saisies de ce questionnaire. La majorité des répondants a au moins 1 enfant âgé de 0 à 3 ans et de 6 à 11 ans.

La diffusion par le biais des ALSH et des structures d'accueil du jeune enfant (LAEP, multi-accueil) ont bien évidemment contribué à cette forte mobilisation des familles répondantes. Toutefois, certaines familles **ne fréquentant pas forcément les structures actuelles** ont également répondu à l'enquête (8% du nombre total des répondants à l'enquête précisent ne connaître et/ou fréquenter aucun des services mentionnés).

La majorité des répondants sont **des familles avec emploi** qui peuvent donc rencontrer des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Les répondants ont effet soulevé des problématiques en termes de **mobilité pour les jeunes** (absence ou peu de transports), mais également en termes **d'amplitude des horaires d'ouverture** des structures d'accueil.

L'accent est également mis sur l'importance de **proposer des actions culturelles, sportives, animations à destination des jeunes**. Malgré le fait que l'offre sur le territoire ne soit pas largement développée, des initiatives existent toutefois : grâce aux services de la Communauté de Communes notamment (Service des sports, de la culture, de la lecture publique, etc.), grâce aux conseils municipaux des jeunes, etc.

LES PARTENAIRES PRESENTS A LA MATINEE DE TABLES RONDES

LE 15 OCTOBRE 2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025 - 2029	
Une journée tables rondes ouverte aux partenaires de la CC2M (associations, services, partenaires institutionnels, élus, etc.) dont l'action s'inscrit dans le cadre des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, a été organisée le 15 octobre 2024 à La Ferté-Gaucher. L'objectif de cette rencontre était de prendre en compte dans une approche globale, la diversité des problématiques rencontrées par les familles de notre territoire, tout en évitant la fragmentation des actions et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.	
ORGANISMES PRESENTS A LA TABLE RONDE - OCTOBRE 2025 - DIAGNOSTIC	
CAF de Seine-et-Marne	
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (PEP77)	
Elus membres de la commission petite enfance / enfance	
Service culture de la Communauté de Communes des 2 Morin	
Les directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	
Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) de la CC2M	
Multi-accueil des 2 Morin	
Mission locale de la Brie et des Morin	
Service des sports de la Communauté de Communes des 2 Morin	
Service lecture publique de la Communauté de Communes des 2 Morin	
Petites Villes de Demain	
Contrat Local de Santé (CC2M)	
Elus de La Ferté-Gaucher	
Fédération Familles Rurales	
Pôle Autonomie Territorial de Coulommiers	
France Services	
Collège Les Creusottes	
Enseignante ressources pour les difficultés de comportement	
SESSAD La Tour	
Association la Chanterelle	
UDAF	
Association la Boîte à musiqueS	
Bibliothèque de Saint Rémy de la Vanne	

ANNEXE 7 – Bilan de la CTG 2020-2024

Tableau de suivi de la CTG CC des 2 Morin - 2020 / 2024			
Champs d'intervention	Action	Objectifs	Bilan actuel
Petite enfance / Accueil du jeune enfant	AJE – 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en adéquation avec les besoins du territoire	Développer l'offre sur l'accueil collectif et renforcer la coordination et la complémentarité avec l'offre privée	Projet micro creche Jouy sur Morin (Mininou) Projet stoppé Ouverture d'une micro-crèche à Saint Siméon "Calinous et Galipette" Projet micro creche Rebais - Ouverture en septembre 2024 Organisation de deux journées pédagogiques autour du handicap animées par l'association "quand un sourire suffit" * le 25 mars 2023 pour les animateurs et directeurs d'ALSH * le 29 mai 2023 pour les agents du multi accueil, du laep et du rpe En 2024, répondre aux appels à projet.
		Faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap Au sein des structures	NOUVEAU : Mise en place d'un complément inclusif ALSH (3,90€ supplémentaire à la prestation de service ALSH pour toute heure d'accueil réalisée dans un accueil périscolaire, extrascolaire ou un accueil adolescent concernant un enfant ou un adolescent bénéficiaire de l'AAEH. Formulaire à demander à la CAF
	AJE – 2 : Poursuivre la consolidation du RAM à l'échelle de l'intercommunalité et adaptation de l'offre itinérante	Adapter aux besoins des assistants maternels et des familles	*Suspension du RPE au 1er juillet 2024 (départ des deux agents, une mutation et un arrêt longue maladie) *Le guichet unique reste maintenu.
		Accompagner la création d'une ou plusieurs MAM à l'initiative des assistants maternels	En raison de l'arrêt du RPE, proposition de recevoir les assistantes maternelles motivées par la création d'une MAM et les aider dans leur recherche de locaux.
		Consolider et renforcer le réseau d'assistants maternels	*Suspension du RPE depuis le 1er juillet 2023
		Créer un lieu d'information et d'inscription unique pour l'ensemble des modes d'accueil de l'intercommunalité et le promouvoir auprès du public	*Le guichet unique fonctionne 2 jours par semaine. Cependant l'animatrice du guichet unique est en arrêt maladie depuis octobre 2023, un autre agent la remplace mais ne reçoit pas les familles par manque de temps. La direction réfléchit à augmenter le temps de travail de l'agent afin qu'il puisse recevoir les familles et donc remplir entièrement les missions du guichet unique. Depuis le 1er mars 2024 le temps de travail de l'agent a augmenté, elle reçoit donc les familles dans les cadres du guichet unique.
		Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap	Une journée pédagogique a été organisée le 29 mai 2023 pour les animatrices RPE. Cette journée a été animée par l'association "quand un sourire suffit".

Champs d'intervention	Action	Objectifs	Bilan actuel
Enfance	AE -1 : Poursuivre du développement et harmonisation de l'accueil Enfance	Etudier la prise de compétence intercommunale extra-scolaire au périscolaire	* Action abandonnée
		Etablir un projet éducatif du territoire (PEDT)	* PEDT validé en conseil communautaire et au niveau départemental
		Mettre en place un plan mercredi avec la Caf	* Plan mercredi adopté. Comité de pilotage a organisé en 2025
		Harmoniser les tarifs des ALSH pour une équité territoriale	* Modification des tarifs des ALSH. Une nouvelle tarification a été adoptée en conseil communautaire le 9 mai 2023 au regard de la forte hausse des coûts de l'énergie, de l'inflation...
		Poursuivre le soutien aux ALSH dans l'accueil d'enfants en situation de handicap.	* Depuis le 1er juillet 2023, une participation financière supplémentaire est demandée aux familles pour les sorties. * Une journée pédagogique a été organisée le 29 mars 2023 à destination des animateurs et des directeurs des accueils de loisirs du territoire.
Jeunesse	Action J : Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.	Faciliter l'accès aux loisirs aux enfants les plus défavorisés	* La commission petite enfance n'a pas souhaité mettre en place un tarif spécifique pour l'accès aux loisirs des enfants les plus défavorisés. * Proposer des séjours en local à côté des sorties extérieures au territoire. * Pour info, si création d'un EVS, il existe une aide aux vacances sociales. La participation peut aller jusqu'à 1000 euros.
		Elaborer un projet d'ALSH sur le Sud et Nord Est du territoire afin d'harmoniser l'offre d'accueil et augmenter l'offre pour les familles	* Accueil de loisirs de Jouy-sur-Morin ouvert depuis le 2 février 2022. La fréquentation est bonne.
		Créer un ALSH pour les enfants d'âge maternel	* Objectif abandonné.
		Organiser des réunions d'informations itinérantes à destination des familles.	Les différents ALSH ont mis en place des réunions à destination des familles.
		Elaborer une politique de formation et de qualification professionnelle en direction des 16-20 ans pour lutter contre le décrochage scolaire en partenariat avec la mission locale	* Un partenariat est mis en place avec la mission locale pour le repérage du public qui pourrait être intéressé par le poste d'animateur. La mission locale transmet les demandes de stage/les candidats au poste d'animateur à la CC2M
		Etudier l'opportunité de création d'un centre socio-culturel intervenant en direction de l'ensemble des publics dans différents champs (enfance, parentalité, inter-générationnel, jeunesse, accès aux droits...)	Au regard des contraintes budgétaires actuelles et dans l'attente de la réalisation d'une médiathèque/centre socio-culturel, il a été décidé d'ouvrir à Rebais une structure de préfiguration proposant d'un côté, une bibliothèque et de l'autre, un espace de vie social. Le projet de ludothèque est toujours à l'étude.
			La CC2M aimerait qu'une réunion soit organisée avec la caf pour rééchanger sur les financements possibles
		Construire un réseau pour mobiliser les jeunes et les parents afin de construire des événements et projets dans une démarche participative.	* A ce jour, la CC2M n'a reçu aucun retour du Val Briard. * Au mois d'octobre 2023, rencontre avec l'association Espoir située à Coulommiers afin de mettre en place un conseil des jeunes. Tout d'abord au niveau de la commune de St Siméon puis au niveau de l'intercommunalité. Dans un premier temps le rôle de l'association sera de "recruter" des jeunes intéressés par la construction d'un conseil des jeunes. Il faut recontacter l'association Espoir afin que l'éducateur fasse un retour du repérage. * Aurélie transmet des idées d'actions concrètes (autour du sport notamment)
		Mettre en place des actions de sensibilisation au numérique (utilisation, sécurité autonomie).	* Un conseiller numérique a été recruté en 2021 à France Services. Mise en place d'ateliers de prévention dans les collèges/RPI. Prise de contact entre le conseiller et la CAF pour information sur le dispositif « promeneur du net »
		Mettre en place un partenariat avec les acteurs de l'insertion.	Mise en place d'ateliers collectifs les jeudis et les vendredis tous publics. * Mise en place d'un atelier le 4 avril 2023 sur la jeunesse et l'insertion avec tous les partenaires du territoire.

Champs d'intervention	Action	Objectifs	Bilan actuel
Soutien à la parentalité	Action P : Développement de l'offre d'accompagnement des parents	Maintenir l'existant et le développer	Depuis le mois septembre 2023, le service d'accompagnement à la parentalité compte 3 agents : 2 à temps plein et 1 à 19 heures. L'agent à 19h effectue uniquement des accueils LAEP alors que les deux autres agents effectuent des accueils LAEP et des ateliers parentalité (financés au titre du réseau REAPP)
		Ouvrir un nouveau lieu pour le Laep à Saint Cyr sur Morin en janvier 2021	La fréquentation au LAEP se situant à Saint Cyr sur Morin a continué à être très basse, de ce fait il a été décidé de le fermer le 6 décembre 2023. A la place il s'effectue à La Ferté-Gaucher commune dont la demande des familles est importante.
		Poursuivre l'inscription au sein du réseau REAPP et le développement d'actions de soutien à la parentalité	Les ateliers parentalité se poursuivent et se développent. Deux nouvelles actions parentalité sont créées pour l'année 2024 : une autour de la création et une autre autour de la musique. De plus l'atelier d'éveil psychomoteur se déroule avec l'intervention d'une psychomotricienne. Une action la gym douce qui s'inscrit dans le cadre de l'atelier "Parent Pause" est mise en place en partenariat avec le Service des sports de la CC2M.
		Favoriser la création CLAS, d'une permanence de médiation familiale, d'un espace rencontre, d'actions pour les parents et leurs enfants en situation de handicap	Par manque de personnel, la MDS de Coulommiers n'a pas pu y répondre. Aucune réponse de la bulle médiation
		Etudier l'opportunité de créer un centre socio-culturel.	Etude en cours en lien avec le projet de médiathèque en 2023. Projet innovant alliant le culturel et le lien social. Projet d'une structure de préfiguration à Rebaix : médiathèque/centre socio-culturel. Cette structure a ouvert ses portes en début d'année 2025. Pour notamment des raisons budgétaires, la CC2M se réoriente vers la création d'un EVS plutôt qu'un centre socio-culturel
Insertion / Animation de la vie sociale et accès aux droits	Action I – AVS – AD : Contribuer à l'accompagnement social des familles, développer l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits et au numérique	Proposer la mise en place d'un café des parents en direction des familles d'adolescents.	Une journée des familles a été programmée le 10 juin 2023 en lien avec l'association la brie pour tous (projet REAAP)
		Promouvoir et accompagner le projet de labellisation des structures d'accueil existantes en Maison France Services	*Action atteinte. *Une porte ouverte a été organisée le 17 juin 2022 afin de faire connaître aux habitants tous les services existants sur le territoire et notamment les services proposés par la MFS.
		Réfléchir à la construction d'une offre itinérante de services	Une vingtaine de dates en itinérance entre septembre 2021 et juillet 2022. Malgré la communication, il n'y a eu qu'une seule commune où j'ai eu un rdv avec un administré. Sur toutes les autres dates, personne n'est venu aux permanences. Plus d'itinérance depuis septembre 2022..
		Faciliter l'accompagnement à l'usage du numérique, en mettant en place des actions spécifiques (atelier par exemple)	* L'association Brie'nov met en place des ateliers numérique sur plusieurs sessions. Les personnes s'engagent sur 8 séances *Le conseiller numérique Intervient au sein des écoles/collèges. *Mise en place de cours d'informatique avec financement de l'ANCT pour le matériel informatique. La MSA peut également soutenir dans ce cadre.
		Etudier de créer un centre socio-culturel	Réorientation vers un projet d'EVS. En réflexion actuellement (2025)
		Développer de nouvelles permanences répondant aux problématiques du territoire	La MFS a pour projet : la mise en place d'une permanence « planning familial » et d'une permanence médiation familiale. Mise en place d'actions de prévention de santé publique dans les collèges avec le Docteur LEVEQUE (médecin salarié CC2M) : en 2023, appel à projet déposé auprès de la CPAM « Et si on parlait IST? ». L'objectif est d'informer les collégiens sur : les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les risques liés aux hépatites et HIV et informer sur les vaccinations contre l'hépatite B et le papillomavirus
		Améliorer l'accès aux droits Caf de la population du territoire par une meilleure connaissance des offres de service de la Caf	Communication très régulière sur l'accès aux droits, affichage structures, communication auprès des familles, diffusion des appels à projet.